

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(94^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mercredi 25 novembre 1992



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Rappels au règlement** (p. 6049).
MM. Charles Millon, le président, Jacques Blanc, Jean Auroux, Robert Pandraud.
2. **Négociations du GATT.** - Vote sur la déclaration du Gouvernement (p. 6051).
Scrutin public à la tribune.
Suspension et reprise de la séance (p. 6051)
Proclamation du résultat du scrutin.
Approbation de la déclaration du Gouvernement.
3. **Ethique biomédicale : corps humain ; traitement de données nominatives et santé ; don et utilisation des éléments et produits du corps humain et procréation médicalement assistée.** - Explications de vote et vote sur trois projets de loi (p. 6052).

EXPLICATIONS DE VOTE (p. 6052)

MM. Jacques Toubon,
Jean-François Mattei,
Jacques Barrot,
Jean Auroux,
Gilbert Millet.

Mme Yvette Roudy, présidente de la commission spéciale.

M. Michel Vauzelle, garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire.

Corps humain

VOTE SUR L'ENSEMBLE D'UN PROJET DE LOI (p. 6056)
Adoption, par scrutin, de l'ensemble du projet de loi.

Suspension et reprise de la séance (p. 6056)

Traitement de données nominatives et santé

VOTE SUR L'ENSEMBLE D'UN PROJET DE LOI (p. 6056)
Adoption, par scrutin, de l'ensemble du projet de loi.

Suspension et reprise de la séance (p. 6057)

Don et utilisation des éléments et produits du corps humain et procréation médicalement assistée

VOTE SUR L'ENSEMBLE D'UN PROJET DE LOI (p. 6057)
Adoption, par scrutin, de l'ensemble du projet de loi.

4. **Dépôt de projets de loi** (p. 6057).
5. **Dépôt de propositions de loi** (p. 6057).
6. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 6057).
7. **Dépôt de rapports** (p. 6058).
8. **Ordre du jour** (p. 6058).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à vingt-deux heures.

M. le président. La séance est ouverte.

M. Robert Pandraud. Nous sommes obligés de constater qu'il n'y a personne au banc du Gouvernement. L'heure, c'est l'heure !

M. le président. Le vote n'implique pas la présence des membres du Gouvernement, mon cher collègue !

M. Robert Pandraud. Il faut que cela figure au *Journal officiel* !

1

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. Charles Millon. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Charles Millon, pour un rappel au règlement.

M. Charles Millon. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 152, dont l'alinéa 2 dispose : « Après la clôture du débat, la parole peut être accordée pour une explication de vote d'une durée de quinze minutes à l'orateur désigné par chaque groupe... » N'ayez crainte, je n'utiliserai pas tout ce temps, mais je souhaite, compte tenu de l'importance du débat que nous venons de vivre, expliquer le vote que nous allons émettre.

M. Didier Migaud. Ce sera difficile !

M. le président. Je vous en prie !

M. Charles Millon. Il est vrai que la tradition de notre maison veut qu'il n'y ait pas d'explications de vote lorsque est demandé à l'Assemblée un vote de confiance. Convenez cependant, monsieur le président, que celui qui nous a été demandé est quelque peu spécifique.

D'abord, le Premier ministre a essayé difficilement - il n'y est d'ailleurs pas parvenu - de nous expliquer que ce n'était pas un vote de confiance tout en étant un vote de confiance, sans être un vote de confiance, pour conclure qu'il s'agissait tout de même d'un vote de confiance.

M. Didier Migaud. Expliquez-vous clairement !

M. Charles Millon. C'est la raison pour laquelle je vais m'expliquer.

Le groupe UDF votera contre. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Il votera non à la confiance pour plusieurs raisons que j'aimerais exposer.

M. Didier Migaud. Des raisons politiques !

M. Charles Millon. Je rappelle d'abord au Gouvernement que, depuis deux ans, l'opposition tout entière a réclamé à maintes reprises un débat sur les négociations du GATT. Or elle n'a jamais obtenu une réponse positive.

M. Didier Migaud. Il y en a un aujourd'hui !

M. Charles Millon. Aujourd'hui, on nous explique qu'il y a urgence à accorder la confiance au Gouvernement pour cette négociation, alors que, depuis des mois, nous souhaitons obtenir des éclaircissements à son sujet.

Nous voterons également non parce que le Gouvernement a choisi une mauvaise procédure dans laquelle on confond approbation d'un texte qui nous aurait été soumis et confiance au Gouvernement. Or nous n'avons aucun texte !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Il n'y en a pas !

M. André Rossinot. Et il n'y a plus de Gouvernement !

M. Charles Millon. Aucun texte ne nous a été soumis. Il a d'ailleurs été confirmé durant la journée que le compromis de Washington... (*Exclamations et bruits sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Gouzes. Prétex-te !

M. le président. Chers collègues, je vous prie d'écouter l'orateur. Il y a trop de brouhaha dans cette assemblée. Veuillez avoir l'obligeance d'écouter M. Millon.

M. Charles Fèvre. Il n'y a pas de Gouvernement !

M. Robert Pandraud. Scandaleux !

M. Louis de Broissia. C'est d'une désinvolture !

M. Franck Borotra. Le Gouvernement est digne de sa réputation !

M. le président. Chers collègues, la présence d'un membre du Gouvernement n'est pas nécessaire, lorsque l'Assemblée procède à un vote. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

Monsieur Millon, veuillez poursuivre.

M. Charles Millon. Monsieur le président, il est tout de même quelque peu étonnant que le Gouvernement n'ait pas attendu les explications de vote des groupes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

J'enregistre la remarque qui vous a été dictée par le secrétariat général de l'Assemblée. Il est cependant étrange que, à l'issue d'une pareille procédure, le Gouvernement n'ait pas jugé utile de venir assister au vote de l'Assemblée ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Permettez moi, monsieur Millon, de vous rappeler qu'il n'était pas prévu d'explications de vote. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste. - *Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Vous l'avez reconnu vous-même.

Je vous laisse néanmoins poursuivre. Je donnerai ensuite la parole à un orateur de chacun des groupes qui souhaitera faire expliquer son vote.

Cela dit, je comprends fort bien, je le répète, que le Gouvernement ne soit pas représenté, puisqu'il n'était pas prévu d'explications de vote. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Patrick Balkany. Quand on demande la confiance, on vient !

M. Michel Cointat. Alors, qu'on vote !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Millon. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles Millon. Mes chers collègues, si vous interrompiez moins, je m'exprimerais plus vite !

Je vais d'ailleurs abréger mon exposé, monsieur le président, car j'ai vraiment l'impression que nos collègues socialistes ont envie de faire passer cette pilule plus rapidement qu'on ne pourrait le croire. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je répète donc que le Gouvernement a choisi une mauvaise procédure. Il nous demande la confiance sur un texte qui ne nous a jamais été communiqué et que lui-même ne connaît même pas ! (« Très bien ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République. - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés de groupe socialiste. C'est faux !

M. Charles Millon. Il est tout de même étonnant que, durant tout ce débat, on ait parlé du compromis de Washington et que jamais, je dis bien jamais, le Gouvernement ne nous en ait fait connaître la teneur ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Alors que le Premier ministre nous indiquait qu'il n'en avait pas eu communication, les télécopieurs nous apprennent que ce texte était étudié par les commissaires européens qui devaient examiner la compatibilité entre les mesures qu'il contient et la politique agricole commune. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Didier Migaud. Médiocre argumentation !

M. Charles Millon. Il est également étonnant que le Gouvernement, qui veut aujourd'hui se présenter comme le meilleur défenseur de l'agriculture française et des agriculteurs (« Il est » sur les bancs du groupe socialiste), n'ait même pas pris le soin d'attendre, pour fixer la date du débat, que le texte du compromis de Washington lui ait été communiqué avec les commentaires et l'analyse de la Commission européenne.

M. Franck Borotra. Le Gouvernement a été inexistant, comme ce soir !

M. Charles Millon. C'est la première raison de notre vote de refus. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Migaud. Que de contradictions !

M. Charles Millon. La deuxième raison tient au fait même que le Premier ministre nous a demandé, à plusieurs reprises, d'émettre un vote de confiance ! Or il est évident qu'il n'est pas possible à l'opposition d'émettre un vote de confiance en faveur d'un gouvernement qui, depuis deux ans, n'a fait qu'accumuler les échecs et les fautes dans cette négociation du GATT. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.* - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Comment voulez-vous que l'on fasse confiance à un gouvernement...

M. Philippe Mestre. Qui n'est pas là !

M. Charles Millon. ... qui nous a expliqué durant toute la journée qu'il aurait mieux valu faire la réforme de la politique agricole commune une fois les négociations du GATT menées à terme. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert Pandraud. Où est le Gouvernement ?

M. Patrick Balkany. C'est un Gouvernement démissionnaire ! Un gouvernement fantôme !

M. Charles Millon. On a mis la charrue devant les bœufs et l'on constate, aujourd'hui, que l'on ne peut plus défendre les intérêts des agriculteurs car on a mal mené la négociation. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Tardito. Arrêtez-le !

M. Charles Millon. Nous voterons « non », aussi à cause du manque de clarté de la part du Gouvernement et de son manque de fermeté. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Manque de clarté, dis-je. De fait, aucune réponse n'a été donnée à la question posée par notre collègue Alain Juppé. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous ne savons donc toujours pas quand et comment le Gouvernement utilisera le compromis de Luxembourg, c'est-à-dire quand et comment il utilisera son droit de veto.

M. Gérard Gouzes. Quand il le faudra !

M. Dominique Dupilet. A tout moment !

M. Charles Millon. Quant au manque de fermeté, il est attesté par cette position même.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous refuserons la confiance au Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.* - *Huées sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous demande un peu de silence, mes chers collègues.

La parole est à M. Jacques Blanc, pour un rappel au règlement. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Sur quel article ?

M. Jacques Blanc. Monsieur le président, en fin de séance, cet après-midi, il y avait encore un gouvernement. Ce soir, il a disparu. J'avais alors demandé la parole pour un rappel au règlement, car nous ne pouvions pas laisser passer les affirmations du Premier ministre sans protester violemment. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'opposition unie (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) en refusant la confiance au Gouvernement entend manifester sa détermination d'une très grande fermeté. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est le refus du Gouvernement de s'engager sur l'utilisation immédiate du droit de veto qui motive notre non. L'Europe... (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Jacques Blanc, ce n'est pas un rappel au règlement.

M. Jacques Blanc. Si, monsieur le président, je termine ! (*Mêmes mouvements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Non, monsieur Blanc, ce n'est pas un rappel au règlement.

J'ai donné la parole à M. le président du groupe Union pour la démocratie française. Un autre président de groupe désire-t-il s'exprimer ?

M. Jacques Blanc. Je souhaiterais activer mon propos ! (*Protestations et claquemets de pupitre sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Auroux. Oui, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Jean Auroux.

M. Jean Auroux. Monsieur le président, mes chers collègues, je serai bref. Je souhaiterais que ce débat retrouve la dignité et la sérénité que mérite le problème posé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Michel Cointat. C'est votre affaire !

M. Jean Auroux. Je ne porterai pas de jugement. Les Français le feront, notamment les agriculteurs, au vu des tentatives d'explications embarrassées et affligeantes aussi bien de M. Chirac à la télévision que des orateurs de la droite ici, cet après-midi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous avons souhaité que ce débat, qui engage l'avenir de l'agriculture, du monde rural et, d'une certaine manière, de la France, ait la dignité requise afin de donner à l'opinion

publique une certaine idée du Parlement, une certaine idée de la capacité du monde politique de notre pays à faire face aux enjeux auxquels nous sommes confrontés.

M. Arthur Dehaine. Vous êtes minoritaires !

M. Jean Auroux. Or, messieurs, vous donnez une bien triste démonstration, contraire à ce que l'on attendait de nous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Gabriel Kaspereit. Vous êtes malade de la tête, ce n'est pas possible !

M. Jean Auroux. Cet après-midi, Pierre Bérégovoy a posé une question en homme d'Etat (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*) mais vous avez répondu en hommes de parti. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Je ne suis d'ailleurs pas sûr que ceux qui se réclament du gaullisme soient très fiers de ce qu'ils ont fait. (*Vives protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République.*)

M. Gabriel Kaspereit. Taisez-vous, gringalet ! Vous n'êtes qu'un pauvre individu !

M. Franck Borotra. Vous avez abandonné les intérêts français !

M. Jean Auroux. Aujourd'hui, l'opinion publique et les agriculteurs auront compris et ils porteront le jugement qui s'impose...

M. Alain Juppé. Certainement !

M. Jean Auroux. ... sur ceux qui, ce soir, auront affaibli la France (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) sur ceux qui, ce soir, et c'est une date historique, ont trahi les agriculteurs et le monde rural. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Au vote ! Au vote !

M. le président. Je vous en prie, chers collègues !

M. Robert Pandraud. Je demande la parole pour un rappel au règlement. (*Protestations.*)

M. Gabriel Kaspereit. Qui sera un vrai rappel au règlement !

M. le président. La parole est à M. Pandraud, pour un rappel au règlement.

M. Robert Pandraud. Monsieur le président, à la fin de la séance précédente, j'avais demandé la parole pour un rappel au règlement. Le vice-président qui occupait votre place m'a répondu que je pourrais le faire ce soir et je n'aurais osé penser qu'aucun ministre ne serait présent. Or il n'y a personne au banc du Gouvernement et je le déplore.

Le rappel au règlement que je voulais faire me paraissait tout à fait conforme à la procédure parlementaire : avant que nous ne nous prononcions au fond, je voulais demander au Premier ministre, qui était alors présent, qu'il nous communique le texte sur lequel il nous est demandé de nous prononcer. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous n'avons pas le texte, donc nous voterons « non » !

M. Didier Migaud. Quelle astuce !

M. Robert Pandraud. Où est le « compromis » dont on nous parle ? Le Premier ministre aurait-il honte de nous donner ce texte ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

NÉGOCIATIONS DU GATT

Voto sur la déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la déclaration du Gouvernement sur les négociations du GATT.

Le Premier ministre ayant engagé la responsabilité du Gouvernement en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution, je vais mettre aux voix l'approbation de cette déclaration.

M. Jean Ueberschlag. Où est-elle ?

M. le président. En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé par scrutin public à la tribune.

Le vote va avoir lieu par bulletins.

Ceux qui sont d'avis d'approuver la déclaration mettront dans l'urne un bulletin blanc, ceux qui sont d'avis contraire un bulletin bleu et ceux qui désirent s'abstenir un bulletin rouge.

Je précise que, conformément à la loi organique du 7 novembre 1958, les délégations de vote doivent être notifiées avant l'ouverture du scrutin.

Mmes et MM. les députés disposant d'une telle délégation peuvent faire vérifier au bureau des secrétaires, à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je leur rappelle qu'ils doivent remettre aux secrétaires du bureau, non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégant, le sens du vote, le nom et la signature du délégué.

Afin de faciliter le déroulement du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégant.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre I.*)

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je rappelle que je mets aux voix l'approbation de la déclaration du Gouvernement.

Le scrutin est ouvert pendant une heure.

Le scrutin est ouvert à vingt-deux heures vingt-cinq.

Il sera clos à vingt-trois heures vingt-cinq.

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos

J'invite nos collègues secrétaires à se retirer au cinquième bureau pour procéder au dépouillement.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures trente-cinq, est reprise le jeudi 26 novembre 1992 à zéro heure trente-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	558
Nombre de suffrages exprimés	552
Majorité absolue	277

Pour l'approbation

(*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs.*)

Contre

(*« Hou ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'Assemblée nationale a approuvé la déclaration du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs.*)

ÉTHIQUE BIOMÉDICALE :

CORPS HUMAIN

TRAITEMENT DE DONNÉES NOMINATIVES ET SANTÉ

DON ET UTILISATION DES ÉLÉMENTS ET PRODUITS DU CORPS HUMAIN ET PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE

Explications de vote et vote sur trois projets de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote par scrutin public sur les projets de loi sur la bioéthique.

Dans les explications de vote, la parole est à M. Jacques Toubon.

M. Jacques Toubon. Monsieur le président, comme la conférence des présidents l'a décidé, c'est par une seule explication de vote que les groupes s'exprimeront sur l'ensemble des trois projets, que nous allons ensuite voter séparément.

Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous sommes une vieille nation qui partage des valeurs bimillénaires, celles des grandes religions monothéistes, principalement la religion chrétienne.

Depuis quinze à vingt ans, la médecine et la science ont inventé de nouvelles techniques, de nouvelles thérapeutiques, qui bouleversent notre connaissance de l'homme et nous inquiètent autant qu'elles nous émerveillent.

L'idée, devant cette situation, s'est peu à peu imposée que le droit devait régir ces nouveaux domaines en essayant de traduire dans la loi les principes éthiques que la plupart d'entre nous partageant.

Les textes que nous sommes appelés à voter reposent sur ces principes.

En effet, qu'avons-nous entendu ici depuis une semaine ?

Nous croyons tous - je dis bien tous - les débats l'ont prouvé - que nous ne sommes pas propriétaires de notre corps, que notre corps ne nous appartient pas, qu'il n'est pas une chose. La personne humaine prime. La conception humaniste et spiritualiste s'est imposée à une conception trop étroitement rationaliste et matérialiste, consciemment ou inconsciemment.

C'est pourquoi, au-delà des mots, nous avons décidé que le corps est inaliénable et indisponible, qu'il ne peut faire l'objet de commerce, que la personne doit consentir à toute intervention faite sur elle - par exemple, en vue d'un don d'organes - que ces interventions ne peuvent avoir qu'un but thérapeutique, jamais une finalité eugénique ni une raison de convenance personnelle, qu'elles ne sauraient porter atteinte à l'intégrité de l'espèce humaine ni à la dignité de la personne humaine, que la génétique ne peut être utilisée que pour soigner.

En conséquence, ces lois ne nous proposent ni de tout interdire, ni de tout permettre. Elles nous proposent de remplacer l'absence de règles, la seule responsabilité personnelle ou déontologique, par des règles légales, contraignantes, précises et assorties de sanctions pénales. Il en est ainsi tout particulièrement pour les dons et les greffes d'organes et de tissus et pour les procréations médicalement assistées.

Voilà ce sur quoi, tous, nous sommes d'accord !

Cependant, certains admettent que la loi fixe des règles pour la conservation, le transfert et l'utilisation des embryons excédentaires qui sont le résultat inéluctable des méthodes de procréation médicalement assistée dans leur état actuel. Ils pensent, et je pense avec eux, qu'il vaut mieux voir ce problème en face, lui apporter des solutions, même imparfaites

mais toujours humaines. D'autres, au contraire, préfèrent ignorer ce phénomène. D'autres encore veulent que la loi l'interdise.

Mais je ne rouvrirai pas, à cette heure et en ce lieu, ce débat, qui sera crucial pour déterminer nos votes en conscience. Je dirai seulement, et gravement, que je respecte profondément toutes les opinions. Ceux qui, comme moi, voteront pour, le feront avec la conscience sereine d'être allés jusqu'au bout de la réflexion, d'avoir fait un choix au-delà de la politique, mais aussi au cœur de la politique, la vraie, celle que depuis une semaine nous avons été incapables de mettre en œuvre et de montrer au peuple qui nous élit.

Pascal disait : « Travaillons donc à bien penser. Voilà le principe de la morale. »

Nous avons bien pensé. Nous avons, soyons-en sûrs, exercé pleinement notre responsabilité de parlementaires, concilié nos convictions et l'intérêt général, servi nos valeurs et les Français à la fois.

La démocratie, c'est l'information, le questionnement, le doute - comme la science - le respect de la minorité, l'expression de nos valeurs. Ce débat a été un exemple de démocratie. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-François Mattai.

M. Jean-François Mattai. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les progrès qui ont été réalisés dans le domaine de la science et de la médecine nous conduisent aujourd'hui à constater qu'une véritable révolution scientifique a eu lieu, révolution dont vont dépendre les rapports entre les êtres humains durant les prochaines décennies.

Toutes les technologies sont concernées, mais plus particulièrement la biologie et la médecine, ces sciences qui placent l'homme face à lui-même, à sa vie et à sa mort.

Au cours des dernières années, la représentation nationale s'est déjà interrogée sur l'expérimentation humaine et s'est demandée si l'homme pouvait être l'objet de sa propre expérience. Elle s'est également interrogée sur la transplantation d'organes et s'est demandée si l'homme pouvait faire commerce de son corps. En revanche, elle ne s'est pas penchée sur le problème de l'euthanasie, bien que cela n'ait pas été éloigné de ses préoccupations. Chacun sait combien les soins palliatifs et l'accompagnement au mourant constituent aujourd'hui une préoccupation majeure de notre société confrontée au vieillissement et à la mort.

La représentation nationale a également discuté du secret médical car, si nous sommes dans une société où chacun a droit au respect de son intimité, il faut concilier ce nécessaire respect et les exigences de la collectivité tout entière, qui participe à la solidarité.

Puis, nous avons été confrontés au développement de techniques permettant de donner la vie en dehors de processus naturels et qui conduisent à se demander : Qu'est-ce qu'un enfant ? Qu'est-ce que la vie ? Qu'est-ce qu'un don de vie ? Qu'est-ce que l'amour qui permet de donner la vie ? Nous nous sommes penchés sur ces questions.

Nous nous sommes également penchés sur les nouvelles techniques qui permettent de vérifier la « qualité » de l'enfant à venir. Car désormais, il est possible de choisir de garder ou non un enfant selon qu'il correspond à des normes qui pourraient être socialement définies.

Enfin, nous nous sommes interrogés sur les possibilités qui s'offriront bientôt à nous de modifier le patrimoine génétique, avec le spectre d'une modification de l'homme changé par l'homme.

Voilà le processus de réflexion qui nous a guidés dans notre travail, pendant deux ans avec la mission commune d'information sur les problèmes de bioéthique, pendant plusieurs mois avec la commission spéciale. Jeune député, j'ai connu là des moments extrêmement exaltants, ceux qui mettent mes convictions profondes au contact de la vie publique, des responsabilités politiques, des décisions qu'il faut prendre pour un peuple tout entier, dans sa pluralité.

Le premier texte, sur le corps humain, nous a apporté beaucoup de satisfactions car nous y avons rappelé la primauté de la personne humaine dans la société, le respect de la vie dès le commencement, comme cela avait été dit en 1975. Nous avons rappelé que la personne humaine méritait

le respect, qu'elle était éminemment digne, que son corps était inviolable et indisponible ; que l'intégrité de l'espèce humaine devait être respectée. Nous avons clairement affirmé que toute pratique eugénique qui pourrait conduire à la sélection ou à la discrimination de tel ou tel sur telle ou telle différence ne pouvait être admise dans une société qui se voulait humaine.

Nous avons pris ces dispositions parce qu'elles nous paraissaient correspondre aux valeurs qui, pour nous, sont des valeurs humaines.

Dans le même texte - et on a pu le regretter, mais toutes les dispositions n'ont pas la même portée - nous avons clairement indiqué que la personne humaine était propriétaire de son identité biologique, que la parenté d'amour dans la procréation médicalement assistée devait l'emporter sur la parenté biologique car l'enfant ainsi conçu ne devait pas être ballotté au gré des caprices évolutifs d'un couple.

Dans un deuxième texte, nous avons évoqué les problèmes de données automatisées. Malheureusement, nous n'avons pas pu trouver un terrain d'entente, car ce texte manquait d'ambition. Il ne correspond pas à ce dont nous avons besoin et n'est pas en conformité avec la législation européenne. Sur ce texte, je m'abstiendrai.

Le troisième texte est très important car il concerne le don d'organes. Nous avons éprouvé, après la loi Caillaud, le besoin de revenir sur un sujet qui avait été tranché - le consentement présumé - mais dans un sens qui n'était pas satisfaisant pour tout le monde. Nous avons conservé cette notion de « consentement présumé », mais nous l'avons assortie de deux mesures complémentaires.

Nous avons enfin affirmé la gratuité et l'anonymat des dons d'organes, car qu'il n'est pas acceptable que l'on puisse faire chez nous ce qui se fait dans un pays voisin où des gens en difficultés financières se vendent pratiquement en pièces détachées.

Dans le domaine des procréations médicalement assistées, domaine qui s'est développé pendant vingt ans sans intervention de la loi, il fallait gérer la situation. Ainsi, nous avons tenté, dans toute la mesure du possible, de faire en sorte qu'un enfant conçu en dehors des processus naturels soit tout de même un enfant à qui l'on donne la vie, ayant un père et une mère présents, vivants, consentants, qui le prennent en charge.

Bien sûr, reste un problème, celui du statut de l'embryon, qui n'a pas été abordé. Là aussi, comme M. Toubon, je respecte toutes les opinions. Mais qui pourrait aujourd'hui imposer, dans une société comme la nôtre, au-delà des convictions intimes de chacun - et j'ai les miennes - la définition d'un statut de l'embryon, la définition du début de la vie ? Cela relève de données philosophiques et métaphysiques et, quelle que soit la majorité qui aurait à la proposer, elle aurait bien du mal à donner aujourd'hui une définition de la vie qui dépasse la foi personnelle de chacun.

Il est vrai que, nous plaçant dans une certaine logique, celle qui tient compte avant tout de l'enfant, nous avons prévu que les embryons pourraient être transférés, je serais tenté de dire « adoptés », car si l'embryon est le tout petit enfant, pourquoi ne pourrait-il pas, lui aussi, être adopté ?

Nous avons prévu que, dans certains cas très exceptionnels et dans des conditions très strictes, il pourrait y avoir projet de recherche. Mais cette décision s'inscrit ni plus ni moins dans la logique de la loi Hurriet-Sérusclat. L'expérimentation biomédicale étant possible chez l'adulte et chez l'enfant, il est logique qu'elle puisse l'être aussi, dans les conditions que je viens de définir, sur l'embryon, même si celui-ci est considéré comme un tout petit enfant.

Je me suis déjà exprimé sur le diagnostic prénatal.

Devant de tels problèmes, il n'y avait que deux attitudes possibles : légiférer ou ne pas légiférer.

Je considère que la seconde attitude est lâche et hypocrite.

Elle est lâche, car on ne règle jamais les problèmes en les méconnaissant.

Elle est hypocrite, car les tribunaux, eux, établissent une jurisprudence et nos voisins légifèrent. Nous aurions alors été confrontés sous peu à des législations venues d'ailleurs qui ne nous auraient pas forcément convenu et à une jurisprudence qui aurait imposé des principes généraux fondés sur des cas particuliers, alors qu'il faut faire l'inverse, c'est-à-dire définir d'abord des principes généraux pour régler ensuite les exceptions.

Il fallait donc légiférer et nous déterminer face à ces nouvelles situations, faire de nouveaux choix de nouvelles libertés mais aussi assurer de nouvelles responsabilités. Nous ne pouvions le faire qu'en choisissant une éthique, qu'en référence à des valeurs morales, philosophiques ou métaphysiques.

Avec un grand nombre de mes collègues, je considère que ce qui fait la différence entre l'homme et l'animal, c'est que le premier porte en lui quelque chose qui le dépasse. Un croyant appelle cela l'âme, un non-croyant l'esprit ou la raison.

Peu importe que l'on soit croyant ou non-croyant, ce qui compte, c'est qu'il y a en l'homme « quelque chose » qui a une dimension sacrée qu'il faut éminemment respecter.

C'est pour cela que, personnellement et avec d'autres, je voterai le texte relatif au don d'organes, à la procréation médicalement assistée et au diagnostic prénatal, ainsi que le texte relatif au corps humain présenté par le ministre de la justice, et que je m'abstiendrai sur le texte présenté par le ministre de la recherche. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Barrot.

M. Jacques Barrot. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, au nom des parlementaires de l'UDC je voudrais saluer le travail remarquable accompli par la commission spéciale et par le Parlement, ainsi que la qualité du dialogue qui s'est noué, par-delà les clivages politiques, entre nous et entre le Parlement et le Gouvernement sur un sujet qui touche à la conception que chacun se fait de l'homme et de la vie.

Nous allons devoir émettre un vote en conscience, inspiré par des convictions et des appréciations parfaitement respectables dans leur diversité et leur pluralisme. Je me réjouis que ce débat donne lieu à un vote selon la procédure solennelle que nous avions souhaitée.

Le groupe de l'UDC, par les interventions de plusieurs de ses députés, dont Mme Boutin et M. Foucher, a apporté sa contribution au débat. Je n'y reviendrai pas.

Ce débat, c'est à l'honneur de la France que de l'avoir ouvert tout en l'entourant d'un certain nombre de précautions. Si la précipitation n'est pas de mise, à l'inverse - et je rejoins sur ce point Jacques Toubon et Jean-François Mattei - le refus de légiférer pourrait aboutir à l'acceptation implicite de dérives inacceptables.

Cela étant, les appréciations portées sur l'état actuel des textes sont variables.

Pour les uns ils marquent, en l'état, un réel progrès - et c'est vrai - sur des pratiques qui suscitent de plus en plus d'inquiétudes et dont la généralisation pourrait perturber profondément le système de valeurs et de références auquel nous sommes attachés.

Pour d'autres, la loi laisse encore ouvertes certaines possibilités, certaines facilités dangereuses au regard d'une conception rigoureuse de l'éthique, d'une conception exigeante de l'homme et, à mon avis, d'une attention accrue aux droits de l'enfant.

Je me contenterai, sans avoir l'ambition de rendre compte des choix des uns et des autres, d'émettre au nom de mon groupe quelques convictions partagées.

La loi est nécessaire. Il n'est pas possible de rester passif ou de refuser purement et simplement l'usage de certains progrès scientifiques. En revanche, la vigilance doit demeurer extrême. Il est toujours à craindre que la loi n'encourage une certaine facilité, en dispensant chacun de l'effort personnel de responsabilité et de discernement, en un mot, de conscience.

La loi doit rester modeste. En voulant tout régir, elle contredirait deux exigences : celle de suivre les évolutions de la science, en voulant figer ce qui est en pleine mutation ; celle de poser des repères, sans pour autant épuiser toutes les exigences morales. Il faut éviter de circonscire la sphère morale à la seule sphère du légal. Aucune loi et aucune jurisprudence ne sauraient dispenser les personnes en cause d'évaluer la manière dont chacun doit faire face à des responsabilités difficiles.

La loi est perfectible, car elle doit réaliser une conciliation toujours difficile, toujours nécessaire, jamais complètement acquise, entre le bon usage du progrès scientifique et des principes fondamentaux qui ne doivent jamais être transgressés. Elle doit concilier, comme vient de le dire M. Jean-François Mattei, l'intérêt de la communauté et le respect de la personne.

J'énumérerai brièvement les difficultés de cette conciliation sur certains sujets.

S'agissant de la conciliation entre le don d'organes, expression de la solidarité humaine, et le respect du corps, élément constitutif d'une personne humaine - en même temps corporelle et spirituelle - j'ai le sentiment que nous approchons d'un équilibre sage.

Pour ce qui est de la conciliation du diagnostic prénatal avec le rejet de toute dérive eugénique, le recours à ce diagnostic doit demeurer dans les strictes limites que lui assigne l'objectif de la thérapie. A cet égard, l'interdiction claire de certaines pratiques eugéniques constitue un véritable progrès.

En revanche, deux autres sujets soulèvent des interrogations plus graves.

L'accès à la procréation médicalement assistée peut-elle se faire contre l'intérêt de l'enfant ? Peut-elle porter atteinte à ce droit de l'enfant à vivre dans une famille normale, à ne pas subir les perturbations psychologiques inhérentes à la rupture entre filiation biologique, parenté gestationnelle et responsabilité éducative ? Cette conciliation est difficile, mais elle est fondamentale pour l'avenir des générations futures.

Autre conciliation difficile, celle de la procréation médicalement assistée avec le respect dû à l'embryon. La possibilité de l'utilisation d'embryons surnuméraires à des fins de recherche scientifique, même si, comme l'a fait observer Jean-François Mattei, elle est limitée à un projet de recherche et à des situations exceptionnelles, ne laisse pas de poser un grave problème moral.

Chacun se déterminera en mesurant l'importance de l'ouvrage.

J'ajoute que, dans nos institutions, le bicaméralisme permet de prolonger la réflexion, d'en assurer l'approfondissement et le mûrissement. Certains d'entre nous se réservent de faire leur choix définitif à l'issue de ce travail d'approfondissement réalisé par les deux assemblées.

L'essentiel pour nous est d'être sûrs que l'usage de ces nouveaux progrès ne transgressera pas les grands principes fondamentaux qu'implique le respect de la personne humaine, de toute personne humaine, dans la mesure où chacune d'elle a un caractère sacré et est une parcelle de l'humanisation entière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs des groupes Union pour la démocratie française et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Auroux.

M. Jean Auroux. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous voici réunis dans un climat particulier pour nous prononcer sur les trois projets de loi relatifs à la bioéthique.

Cette discussion engagée jeudi dernier et qui s'achève aujourd'hui, au moins ici, répond à une attente de la communauté scientifique et de l'ensemble de nos concitoyens. Elle a été d'un haut niveau et a permis à chacun d'exprimer ses convictions dans un esprit de tolérance et une volonté commune d'aboutir à un consensus.

Je tiens à féliciter Mme la présidente de la commission spéciale, Yvette Roudy, M. le rapporteur, Bernard Bioulac, et tous les membres de la commission spéciale pour le travail exemplaire qu'ils ont réalisé, ainsi que les ministres qui ont participé à la préparation des textes ou aux débats.

Grâce à cette large discussion pluridisciplinaire au niveau national engagée depuis plusieurs années, les Françaises et les Français se sentent de plus en plus concernés par les questions de bioéthique, et c'est l'honneur du Gouvernement d'avoir accompagné ces réflexions et ces initiatives.

Le Parlement s'est, quant à lui, grandi d'être à l'écoute de ces attentes et de ces questions et d'y apporter de bonnes réponses législatives, au-delà même de nos clivages partisans : qu'il me soit permis à cet égard de saluer, entre autres, M. Toubon et M. Mattei.

Je rappellerai également les contributions si utiles du Comité consultatif national d'éthique, des rapports de Guy Braibant, de Noëlle Lenoir, de la mission d'information présidée par Bernard Bioulac ainsi que de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, confié à Franck Sérusclat.

Certes, les textes que nous allons approuver ce soir n'ont pas la prétention de régler tous les problèmes dans leurs moindres détails. Les connaissances évoluent et il serait contraire à la démarche humaine d'en freiner la progression. Notre but est de protéger les droits fondamentaux de l'homme tout en permettant la recherche scientifique, condition essentielle du progrès médical.

C'est justement parce que l'opinion considère qu'il n'est pas acceptable de laisser l'évolution des techniques médicales engager la société tout entière dans des voies nouvelles qui mettraient en cause l'identité même de la personne humaine que l'intervention du législateur est aujourd'hui très largement reconnue comme nécessaire dans le domaine de la bioéthique.

Il nous fallait donc trouver un point d'équilibre entre la protection de la personne humaine, le progrès scientifique et le respect des droits individuels.

Grâce à une haute conscience des parlementaires de notre assemblée, ces textes y parviennent. Ils sont fondés notamment sur le respect d'un certain nombre de grands principes régissant le statut du corps humain :

Le principe d'inviolabilité, qui implique le consentement libre et éclairé du donneur ;

Le principe d'indisponibilité, qui interdit la commercialisation de tout ou partie du corps humain ; l'anonymat vient par ailleurs renforcer ce principe en évitant d'éventuelles pressions du receveur sur le donneur, ou l'inverse ;

Le principe d'intégrité de l'espèce humaine, qui conduit à interdire toute pratique eugénique.

L'inscription de ces principes généraux et les sanctions prévues en cas de non-respect de ces principes sont une garantie de protection de l'individu contre toute dérive, présente ou future.

Ces textes permettent également que s'exprime la générosité entre les hommes, qu'il s'agisse des dons d'organes ou de la procréation médicalement assistée, l'esprit de la loi étant de permettre à des femmes et à des hommes de sauver des vies humaines ou de donner naissance à d'autres vies.

Il faut aussi rappeler que ces textes, pour nécessaires qu'ils soient, n'en reflètent pas moins les privilèges de nos sociétés développées. Aussi ne devons-nous pas oublier les inégalités face à la maladie et à la mort, qui demeurent si criantes dans de trop nombreux pays.

Ces textes sont attendus par les Français, mais aussi par beaucoup de pays étrangers qui font à juste titre confiance à la patrie des droits de l'homme pour légiférer avec un esprit de raison, de tolérance et de progrès.

Je demande au Gouvernement comme aux groupes politiques de faire en sorte que cette grande œuvre législative qui fait honneur au Parlement puisse aboutir définitivement dans les meilleurs délais, même si quelques heures, voire quelques jours supplémentaires de session nous sont imposés.

Il y a soixante ans, en 1932, un grand écrivain, issu d'une famille comptant parmi ses membres un prix Nobel de médecine, l'Anglais Aldous Huxley, a publié un livre célèbre et étonnamment précurseur, *Le Meilleur des mondes*. On avait alors parlé d'une œuvre de science-fiction à mille lieues de toute réalité. Aujourd'hui, pourtant, nous y sommes, et il ne faut pas que, comme dans le livre, cela soit pour le pire ; il faut au contraire que cela valorise et protège ce que l'homme a de meilleur et d'unique.

Notre plus grand philosophe disait que « science sans conscience n'est que ruine de l'âme ». Ce soir, dans un grand moment législatif qui fait honneur à notre pays, nous allons répondre à cette exigence en conciliant par la loi les évolutions maîtrisées d'une science vivante et la richesse d'un humanisme progressiste et tolérant.

Ce soir, mes chers collègues, en votant pour ces lois, les députés socialistes, radicaux de gauche et apparentés et tous leurs autres collègues peuvent être fiers d'être législateurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur quelques bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Millet.

M. Gilbert Millet. Messieurs les ministres, mes chers collègues, nous arrivons au terme d'un long débat au cours duquel chacun a pu s'exprimer longuement, ce dont je me réjouis.

Nous avons souligné dès le début de la discussion, mon ami Georges Hage et moi-même, que nous n'avions que trop tardé à légiférer sur ces questions. Elles concernent à la fois les grands principes de la morale, dans la diversité des sensibilités et des consciences, la vie concrète des gens confrontés au champ nouveau des libertés ouvertes par le mouvement de connaissance de notre époque, mais aussi les dérives inacceptables liées pour l'essentiel à la logique et aux pratiques de l'argent. Il était donc nécessaire, comme l'avait réclamé depuis fort longtemps le Comité consultatif national d'éthique, de légiférer sur ces grandes questions.

• Nous nous félicitons qu'il en soit ainsi.

Mais nous ne sommes malheureusement pas en présence de la grande loi que nous espérons.

D'abord, parce qu'il aurait été nécessaire d'élaborer une loi-cadre définissant la démarche législative, non seulement pour les questions contemporaines, mais aussi pour toutes celles dont on sait qu'elles seront soulevées demain par le mouvement du savoir et de la société.

Ensuite et surtout parce que, face à ces nouveaux espaces de liberté et de responsabilité, ces textes auraient dû placer la citoyenneté au centre du dispositif. En ce deux centième anniversaire de la Révolution française, ils ne sont malheureusement pas soutenus par le souffle du progrès, qui ne peut prendre son sens que dans cette citoyenneté-là.

Ces textes constituent une succession de garde-fous, certes nécessaires, indispensables même pour empêcher les dérapages. Il y est fait référence au couple, à l'homme, à la femme, mais pas au citoyen. En fait, ce dont il n'a pas été question, c'est de son intervention pour maîtriser son propre destin.

Nous approuvons le fait que les grandes valeurs défendues dans notre pays, et qui constituent un pôle de résistance en Europe, soient réaffirmées, notamment par l'acceptation d'un certain nombre de nos amendements par la commission.

Enfin, les textes qui résultent de nos débats ne sont pas à même de dissiper les inquiétudes que nous avons exprimées lors de la discussion générale concernant certaines dérives inacceptables, au regard de l'éthique, vers la commercialisation et le profit.

Certes, nous avons entendu de fortes déclarations des ministres à ce sujet et des améliorations ont été apportées tendant à limiter le champ d'application des appétits du monde de la finance. Mais nous n'avons pas encore un véritable verrouillage conforme à l'éthique, alors que c'est particulièrement indispensable dans l'environnement européen et international.

Ainsi, dans le projet de loi relatif au corps humain, l'adoption de l'amendement de la commission permettant la brevetisation des produits du corps humain dès lors qu'ils ont subi des transformations ne limite pas suffisamment, selon nous, les dérives vers la marchandisation. Le brevet reconnaît l'invention mais, en même temps, il ouvre la porte au profit.

Nous ne sommes pas opposés à ce que les produits issus de la transformation soit brevetés, mais leur champ doit être limité et la valeur ajoutée qui en résulte réinvestie dans la recherche.

Nous avons noté qu'une nouvelle rédaction nous serait présentée lors de la deuxième lecture. Notre vote sera donc un vote d'attente.

Le projet de loi relatif à la procréation médicalement assistée et aux dons d'organes, avec les questions qu'il soulève en ce qui concerne les cellules et les tissus, pose le problème de l'ouverture des activités de transformation des produits du corps humain à la marchandisation.

Nous sommes bien obligés de constater que ces activités de transformation hautement lucratives - puisées créatrices de plus-value - sont effectuées par le secteur industriel, les activités de conservation et de cession étant assurées par le secteur public.

L'amendement proposé par le Gouvernement légalise une situation de fait et ne conduit pas le service public à être présent dans ce secteur. Nous nous interrogeons à ce sujet.

Certes, nous avons obtenu que les dérogations aux règles d'éthique imposées par la réalité d'aujourd'hui restent exceptionnelles et limitées dans le temps, mais leur domaine reste imprécis et leur devenir incertain.

L'hypothèque du profit, à partir du corps humain, que nous ne saurions accepter, n'est donc pas entièrement levée. En fait, cette logique est celle de la société capitaliste dans laquelle nous vivons, où l'argent est roi; il ne peut y avoir un îlot éthique au milieu de la jungle.

M. Jean-Claude Gayssot. Vous avez raison !

M. Gilbert Millet. La disjonction des questions relatives à la transfusion sanguine, alors que personne ne peut nier que le sang est un produit issu du corps humain, est d'ailleurs révélatrice. Nous apprécions cependant que, par un autre amendement, vous ayez pris en compte notre exigence que les activités liées à la procréation médicalement assistée ne puissent être effectuées dans le secteur lucratif.

Notre vote sur ce projet de loi sera également un vote d'attente.

Quant au projet de loi relatif à l'utilisation des données nominatives en matière de santé, le Gouvernement a repris le principe, que nous avons proposé, du codage des données, la dérogation à ce principe étant exceptionnelle.

L'inscription de ce projet de loi dans le cadre défini par la loi Informatique et libertés garantit également les conditions dans lesquelles ces données seront transmises entre le territoire français et l'étranger.

Il s'agit là de questions importantes, voire fondamentales. De quoi s'agit-il, en effet ? Du secret et de la protection des libertés individuelles à l'heure des fichiers européens.

Nous émettrons donc un vote favorable sur ce projet.

Je dirai, en conclusion, qu'une loi très attendue sur l'éthique prend forme aujourd'hui, et nous nous réjouissons de la qualité des débats de notre assemblée. Cette loi reste néanmoins en chantier. Nous aurions souhaité apporter un appui sans réserve à cette naissance qui pourrait être si importante. Mais parce qu'elle ne lève pas toutes nos inquiétudes face à certaines dérives, nous nous abstenons en attendant la deuxième lecture, que nous espérons proche. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à Mme Yvette Roudy, présidente de la commission spéciale.

Mme Yvette Roudy, présidente de la commission spéciale. Je serai très brève.

Nous pouvons d'abord nous féliciter de l'excellent climat qui a prévalu tout au long de nos travaux. Il était assez exceptionnel pour être souligné.

Nous avons non seulement complété, mais aussi enrichi le texte qui nous a été confié. Nous avons dû, les uns et les autres, faire la part des choses et faire prévaloir l'intérêt général.

Il nous a souvent fallu choisir dans une matière extrêmement délicate qui pose des problèmes de conscience éminemment respectables. Notre préoccupation a été de toujours rechercher le point d'équilibre indispensable au consensus.

Les présidents de séance ont su nous aider et je les en remercie. Je remercie également Bernard Bioulac - qui n'interviendra pas ce soir mais qui a été un rapporteur très présent, dont chacun a pu apprécier l'érudition, l'humour, la patience et l'humanisme - ainsi que les administrateurs de l'Assemblée, sans lesquels nous n'aurions pas pu accomplir tout ce travail.

Ce fut, comme l'a dit Jacques Toubon, un grand moment de la vie politique et un grand moment de notre vie parlementaire. Nous pouvons tous être très fiers du texte qui va être adopté. Il n'est pas parfait, il ne répond pas à tous les problèmes. Nous l'avons conçu avec une certaine humilité. Il évitera les abus et les désordres. Il fixe des principes et répond aux urgences, et nous savons que nous le réexaminerons tous les cinq ans.

Pour toutes ces raisons, et eu égard à l'attachement que nous avons pour ce texte, car nous y avons mis beaucoup de nous-mêmes, je souhaite que le Gouvernement le considère comme une urgence. Il est très attendu et il faut absolument qu'il soit adopté définitivement pendant cette législature. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jacques Limouzy. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Michel Vauzelle, garde des sceaux, ministre de la justice. Mesdames, messieurs les députés, je ne dirai qu'un mot, mais on ne comprendrait pas que le Gouvernement n'intervienne pas.

L'Assemblée a débattu sur ce qu'il y a de plus sacré, M. Mattei l'a rappelé avec le talent et la compétence qui sont les siens. La représentation nationale a été, à la hauteur du combat, jamais clos, consistant à assurer une meilleure coïncidence entre le droit et la morale. Le Gouvernement tient donc à rendre hommage à la qualité du travail de la commission spéciale, de sa présidente, de son rapporteur, mais aussi de tous ceux, sur tous les bancs de l'Assemblée, dont l'intervention a permis d'aboutir à ce remarquable résultat qui, au-delà de l'Assemblée nationale, fait honneur à la nation tout entière. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et de l'action humanitaire.

M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire. Mesdames, messieurs les députés, je sais qu'il faut faire court. Je m'exprimerai en tant que ministre, que médecin et que militant.

Le ministre se réjouit bien entendu d'avoir vu ces textes constamment améliorés, le débat étant marqué par un grand souci d'approfondissement et une érudition exceptionnelle.

J'ai bien noté, madame Roudy, votre appel, que j'ai également entendu venant d'ailleurs, pour que ces textes soient définitivement adoptés pendant cette législature, et j'y suis très sensible. Je ne peux prendre d'engagement, mais nous pouvons tous espérer qu'il en sera bien ainsi.

Le médecin, lui aussi, se réjouit. Il n'était pas facile de légiférer sur ces deux grandes questions : d'un côté la vie, de l'autre la mort, d'un côté un corps mis en pièces, de l'autre un corps remplacé par morceaux, un corps offert à la vie grâce à la mort d'un autre. Nous y sommes parvenus dans le respect de tous, dans le respect qui s'impose vis-à-vis de celui qui permet cela, c'est-à-dire le défunt et son corps, mais aussi sa famille. Nous l'avons fait aussi dans le respect de l'opinion publique, car ces pratiques, si elles représentent une avancée, un progrès considérable aux yeux des médecins, créent dans l'opinion une inquiétude, parfois même un gouffre d'inquiétudes.

Pour la procréation médicalement assistée, c'était encore plus difficile. Nous avons voulu, à chaque instant, privilégier la générosité, la vie et l'amour. Là encore, les considérations qui ont été les nôtres, dans le respect de la pluralité des opinions, des pensées religieuses, furent à chaque fois, mesdames et messieurs les parlementaires, renforcées par votre présence, par la qualité des discours et des interventions, par l'exigence morale dont vous avez fait montre.

Enfin - c'est le militant qui vous parle - j'ai vécu, grâce à vous, de très rares moments d'intelligence et de bonheur. Tous ceux qui ont participé à ces instants l'ont dit avant moi : ces lois essentielles seront l'honneur du Parlement, l'honneur de la France, mais aussi, je vous l'assure, un modèle pour le reste du monde.

Un dernier mot enfin, plus difficile. Nous légiférons dans un pays qui, aux yeux du reste du monde, est un pays luxueux. En effet, pour créer une vie ou en sauver une autre, que d'argent dépensé ! C'est certes légitime, mais on ne pouvait pas ne pas penser qu'il n'en est pas ainsi ailleurs. Cette idée, nous l'avons eue en permanence ; mais ce n'est pas parce que nous sommes démocrates et riches que nous avons à en rougir. Ce qu'il faut, c'est partager ; nous avons tenté de le faire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. Mes chers collègues, le vote sur chacun des trois projets de loi va avoir lieu successivement par scrutin public dans les conditions fixées par la conférence des présidents.

J'invite donc chacun d'entre vous à être présent à sa place pour émettre sur chaque texte par une seule impulsion son propre vote et, s'il y a lieu, celui de son délégué.

CORPS HUMAIN

Vote sur l'ensemble d'un projet de loi

M. le président. Je mets d'abord aux voix l'ensemble du projet de loi relatif au corps humain et modifiant le code civil.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	546
Nombre de suffrages exprimés	495
Majorité absolue	248
Pour l'adoption	451
Contre	44

L'Assemblée nationale a adopté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mes chers collègues, afin de procéder à la vérification des délégations de vote pour le deuxième scrutin qui va intervenir, et aussi pour permettre à l'ordinateur de prendre en compte les modifications de délégations, je vais devoir suspendre la séance quelques instants.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à une heure vingt-cinq, est reprise à une heure trente-cinq.)

TRAITEMENT DE DONNÉES NOMINATIVES ET SANTÉ

Vote sur l'ensemble d'un projet de loi

M. le président. Je mets maintenant aux voix l'ensemble du projet de loi relatif au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche en vue de la protection ou l'amélioration de la santé et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	544
Nombre de suffrages exprimés	363
Majorité absolue	182
Pour l'adoption	332
Contre	31

L'Assemblée nationale a adopté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Mes chers collègues, pour éviter d'avoir à nouveau à attendre une dizaine de minutes, l'Assemblée souhaite-t-elle se prononcer à main levée ? *(« Non ! » sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Il aurait fallu un consensus. Comme ce n'est pas le cas, je vais devoir suspendre la séance. Mais je vous invite à ne pas sortir de l'hémicycle, pour gagner du temps. En ce qui me concerne, je ne quitterai pas le fauteuil présidentiel !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à une heure quarante, est reprise à une heure cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.

DON ET UTILISATION DES ÉLÉMENTS ET PRODUITS DU CORPS HUMAIN ET PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE**Votes sur l'ensemble d'un projet de loi**

M. le président. Je mets enfin aux voix l'ensemble du projet de loi relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain et à la procréation médicalement assistée, et modifiant le code de la santé publique.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	536
Nombre de suffrages exprimés	427
Majorité absolue	214
Pour l'adoption	349
Contre	78

L'Assemblée nationale a adopté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

4

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu le 25 novembre 1992, de M. le Premier ministre, un projet de loi portant création d'un fonds de solidarité vieillesse.

Le projet de loi n° 3075 est renvoyé à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 25 novembre, de M. le Premier ministre, un projet de loi relatif aux produits soumis à certaines restrictions de circulation.

Le projet de loi n° 3076 est renvoyé à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu le 25 novembre 1992, de M. le Premier ministre, un projet de loi portant réforme du code de l'urbanisme.

Le projet de loi n° 3077 est renvoyé à la commission de la production et des échanges, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

5

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 25 novembre 1992, de M. Jacques Godfrain, une proposition de loi modifiant le nouveau code pénal et fixant à trente ans la durée de la période de sûreté applicable aux personnes condamnées pour des crimes particulièrement odieux.

La proposition de loi n° 3065 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 25 novembre 1992, de M. Jean-Yves Autexier et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à créer un contrat d'union civile.

La proposition de loi n° 3066 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 25 novembre 1992, de MM. Robert Pandraud et Eric Raoult, une proposition de loi tendant à préciser le respect de la laïcité dans les établissements scolaires et à modifier le deuxième alinéa de l'article 10 de la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation.

La proposition de loi n° 3067 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 25 novembre 1992, de M. Marcel Wacheux, une proposition de loi tendant à élargir le droit de vote par procuration aux retraités.

La proposition de loi n° 3068 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 25 novembre 1992, de M. Gérard Chasseguet, une proposition de loi tendant à accorder la qualité de ressortissant de l'Office national des anciens combattants aux orphelins de guerre et pupilles de la nation majeurs.

La proposition de loi n° 3069 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 25 novembre 1992, de M. Pascal Clément, une proposition de loi relative au régime de sécurité sociale des vendeurs à domicile.

La proposition de loi n° 3070 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 25 novembre 1992, de M. Jean Le Garrec et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à reconnaître le 16 juillet journée nationale de commémoration des persécutions et des crimes racistes, antisémites et xénophobes perpétrés par le régime de Vichy.

La proposition de loi n° 3071 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 25 novembre 1992, de MM. Francisque Perrut et Jean-Marc Nesme, une proposition de loi tendant à proposer des mesures pour faciliter la création d'emplois dans les petites entreprises.

La proposition de loi n° 3072 est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

6

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 25 novembre 1992, de M. Patrick Ollier, une proposition de loi tendant à la constitution d'une commission d'enquête chargée d'examiner les conditions dans lesquelles ont été conduites par le gouvernement français les négociations sur la réforme de la politique agricole commune et sur le GATT.

La proposition de résolution n° 3074 est renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

7

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu, le 25 novembre 1992, de M. Jean-Paul Bachy, député, un rapport n° 3062 fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur le projet de loi n° 3025, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, portant réforme du régime pétrolier.

J'ai reçu, le 25 novembre 1992, de M. Jacques Fleury, député, un rapport n° 3063 sur le projet de loi n° 2919 relatif aux relations entre transporteurs routiers de marchandises donneurs d'ordres et sous-traitants.

J'ai reçu, le 25 novembre 1992, de M. Francis Geng, député, un rapport n° 3064, fait au nom de la commission de la production et des échanges, sur la proposition de loi n° 2994, adoptée avec modifications par le Sénat en deuxième lecture, portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme.

8

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 3006, modifiant le livre V du code de la santé publique et relatif à la pharmacie et au médicament (rapport n° 3046 de M. David Bohbot, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales) ;

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 3003 relatif au don et à l'utilisation thérapeutique du sang humain et à l'organisation de la transfusion sanguine, et modifiant le code de la santé publique (rapport n° 3051 de M. Alain Caimat, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à une heure cinquante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

ORDRE DU JOUR
ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 24 novembre 1992)

Après l'ordre du jour publié au *Journal officiel* (Débats parlementaires) du mercredi 25 novembre 1992, ajouter l'annexe suivante :

ANNEXE

*Questions orales inscrites à l'ordre du jour
du vendredi 27 novembre 1992*

Questions orales sans débat.

Question n° 642. - M. Jean-Louis Goasduff appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la très vive inquiétude dont viennent de lui faire part les cadres et employés de l'arsenal de Brest, ainsi que les salariés employés par la sous-traitance, face aux conséquences des mesures de restructuration des forces armées qui vont entraîner la suppression de 4 400 emplois. La ville de Brest et son arsenal sont particulièrement touchés. En effet, dans le cadre de son budget, 400 suppressions d'emplois ont été décidées à la direction des

constructions navales (DCN), ainsi que la poursuite d'une déflation d'effectifs de près de 2 p. 100 par an. Qu'en est-il de la réalisation du porte-avions *Charles-de-Gaulle* ? Il lui demande de bien vouloir lui confirmer que sa construction ne sera pas remise en cause et de lui apporter des assurances quant à la construction du deuxième porte-avions, programmée pour 1995. Il lui demande également de tenir compte des investissements, du potentiel technique, de la compétence et du savoir-faire qui existent à Brest ; leur abandon serait désastreux pour l'économie locale et coûteux pour l'avenir.

Question n° 647. - M. Christian Spiller appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur les conséquences de l'aggravation de la crise textile qui sévit dans les Vosges. Face à une insuffisance de rentabilité par rapport à la concurrence étrangère, nos groupes industriels, quand ils ne sont pas poussés au dépôt de bilan, optent pour un dégraissage important du personnel et la fermeture de certaines unités, qui s'accompagne trop souvent d'un transfert d'une partie de l'outil de travail et de la main-d'œuvre dans une autre région. C'est le cas de la société nouvelle des textiles de Saint-Dié, filiale de Texor, qui condamne son unité de Saint-Maurice-sur-Moselle, privant d'emploi tout son personnel. Le bassin d'emploi de Remiremont n'étant plus éligible au FEDER, il lui demande s'il ne serait pas opportun que la DATAR s'occupe en priorité de ce secteur en proposant directement des investisseurs qui aideraient au maintien du tissu socio-économique rural existant et s'il ne serait pas envisageable que les ministères de l'industrie, du travail et des finances, concernés par ce problème, puissent coordonner leur action et prendre des mesures complémentaires en faveur des personnes touchées.

Question n° 646. - M. Emile Koehl constate avec tristesse que beaucoup de Français méconnaissent la tragédie vécue par l'Alsace et la Moselle durant la Seconde Guerre mondiale avec l'incorporation de force, de 1942 à 1945, dans les armées nazies de 130 000 citoyens français. Il regrette que le Gouvernement de Vichy ait, par son silence, laissé la population française dans l'ignorance de la vérité. C'est pourquoi il souhaite que soit inséré dans les manuels scolaires d'histoire un chapitre sur le drame de l'annexion de fait et de l'incorporation de force des Alsaciens-Mosellans dans l'armée allemande et demande à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre que soit créé un statut de prisonnier de Tambow et camps assimilés, avec un alignement sur les avantages des victimes françaises internées dans d'autres conflits, notamment l'Indochine.

Question n° 644. - M. Jean-Claude Lefort attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur le sentiment d'injustice et de colère des familles de victimes, six mois après la catastrophe de Furiani. Leurs préoccupations touchent à trois domaines : d'abord la justice. La volonté du collectif des victimes, c'est que toute la clarté soit faite rapidement sur cette affaire, que tous les responsables, y compris si nécessaire au niveau préfectoral, soient sanctionnés ; ensuite, l'installation d'un centre de rééducation fonctionnelle ainsi que l'indemnisation et la réinsertion des victimes dans la vie professionnelle. Ceux qui ont dû cesser leur activité professionnelle, considérés comme de simples malades par la sécurité sociale, se retrouvent en demi-salaire et, dans certains cas, licenciés. Leur réinsertion devient une priorité ; enfin, l'Etat donnera 7 millions de francs pour construire un nouveau stade. Cet effort n'est pas négligeable, mais insuffisant si l'on veut que la Corse dispose d'un stade de 15 000 places. Sur ces trois points, il lui demande comment le Gouvernement entend répondre à l'attente des intéressés.

Question n° 643. - Depuis plusieurs années, le département des Hauts-de-Seine s'est efforcé d'améliorer une situation particulièrement préjudiciable aux handicapés et à leurs familles. C'est ainsi que sept établissements ont pu être mis en chantier ou en fonctionnement pour adultes gravement handicapés durant les cinq dernières années. Au nombre de ceux-ci figure notamment le projet de la ville du Plessis-Robinson, qui doit être réalisé sur un terrain appartenant à l'Etat. Or, alors qu'un accord avait été signé, ce projet est remis en question par le ministère des affaires sociales et de l'intégration, ce qui provoque le désarroi des familles qui attendent avec impatience l'ouverture de cet établissement dont les travaux sont d'ailleurs commencés. Aussi M. Georges Tranchant demande-t-il à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration de lui apporter

tous les éclaircissements sur ce dossier pour le moins entaché de contradictions de la part des services ministériels, afin qu'il soit mis un terme à cette situation intolérable pour les handicapés et leurs familles.

Question n° 648. - M. Pierre Estève attire l'attention de M. le ministre de la santé et de l'action humanitaire sur la gravité de la situation du département des Pyrénées-Orientales en matière de toxicomanie. Il lui fait observer non seulement que les statistiques concernant la consommation ou le trafic de drogue y sont sensiblement supérieures à la moyenne nationale, mais également que l'environnement géographique, économique et social du département ne laisse pas présager une amélioration dans ce domaine. C'est pourquoi il lui demande d'augmenter le montant des dotations accordées à la lutte contre la toxicomanie et de considérer avec une particulière vigilance le cas des Pyrénées-Orientales.

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU NOUVEAU CODE PÉNAL ET À LA MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU DROIT PÉNAL ET DE PROCÉDURE PÉNALE RENDUE NÉCESSAIRE PAR CETTE ENTRÉE EN VIGUEUR

Nomination du bureau

Dans sa séance du mercredi 25 novembre 1992, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Jacques Larché ;

Vice-président : M. Gérard Gouzes ;

Rapporteurs :

- à l'Assemblée nationale : M. Alain Vidalies ;

- au Sénat : M. Bernard Laurent.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la 3^e séance

du mercredi 25 novembre 1992

SCRUTIN (N^o 722) PUBLIC À LA TRIBUNE

sur la déclaration du Gouvernement sur les négociations du GATT
(application de l'article 49, alinéa 1^{er}, de la Constitution)

Nombre de votants 558
Nombre de suffrages exprimés 552
Majorité absolue 277

Pour l'adoption 301
Contre 251

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (267) :

Pour : 262.

Non-votants : 5. - MM. Daniel Chevallier, Bertrand Gallet,
Jean Giovannelli, Roger Léron et Emile Vernaudon.

Groupe R.P.R. (125) :

Contre : 124.

Non-votant : 1. - M. Pierre de Benouville.

Groupe U.D.F. (88) :

Contre : 87.

Abstention volontaire : 1. - M. Paul Chollet.

Groupe U.D.C. (40) :

Contre : 35.

Abstentions volontaires : 4. - MM. Raymond Barre, Francis
Geng, Jean-Jacques Hyst et Pierre Méhaignerie.

Non-votant : 1. - M. Loïc Bouvard (président de séance).

Groupe communiste (26) :

Pour : 26.

Non-inscrits (24) :

Pour : 13. - MM. Jean-Marie Cambacérés, Jean Charbonnel,
Jean-Claude Chermann, Jean-Marie Daillet, Serge Franchis,
Claude Miqneu, Jean-Pierre de Peretti della Rocca, Maurice
Sergheraert, Christian Spiller, André Thien Ah Koon,
Yves Vidal, Marcel Wacheux et Aloyse Warhouver.

Contre : 5. - MM. Léon Bertrand, Jean-Michel Dubernard,
Michel Nolr, Jean Royer et Mme Marie-France Stirbois.

Abstention volontaire : 1. - M. Alexis Pota.

Non-votants : 5. - MM. Jean-Michel Boucheron (Charente),
Mme Martine Daugreilh, MM. Elie Hoarau, Auguste
Legros et Alexandre Léontleff.

Ont voté pour

MM.

Maurice
Adevah-Peuf
Jean-Marie Alalze
Jean Albouy

Mme Jacqueline
Alquier
Jean Anclant
Bernard Angels

Robert Anselin
François Aenssi
Henri d'Antillo
Jean Anroux

Jean-Yves Autexier
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baeumler
Jean-Pierre Baldnyck
Jean-Pierre Bailigand
Gérard Bapt
Régis Barailla
Claude Brande
Bernard Bardin
Alain Barrau
Claude Bartolone
Philippe Bassinet
Christian Bataille
Jean-Claude Bateau
Umberto Battist
Jean Beaufruits
Guy Bêche
Jacques Becq
Roland Belx
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
François Bernardini
Michel Berson
Marcelin Bertelot
Bernard Bioulac
Jean-Claude Bilin
Jean-Marie Bockel
Alain Bocquet
David Bohbot
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Boarepau
André Borel
Mme Huguette
Bouchardean
Jean-Michel
Boucheron
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Claude Bourdin
René Bourget
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Braine
Pierre Braas
Jean-Pierre Brard
Jean-Paul Bret
Maurice Briand
Alain Brune
Jacques Brunes
Alain Bureau
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Caloud
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérés
Jean-Christophe
Cambadellis
Jacques Cambolive
André Capet
René Carpeetier

Roland Carraz
Michel Cartelet
Bernard Carton
Elie Castor
Bernard Cauvin
René Cazeneuve
Aimé Césaire
Guy Chaufrault
Jean-Paul Chaoteguet
Jean Charbonnel
Bernard Charles
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Jean-Claude Chermann
Jean-Pierre
Chevenement
Didier Choout
André Clerf
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Colin
Michel Crépeau
Jean-Marie Daillet
Pierre-Jean Daviaud
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defontaine
Marcel Dehoux
Jean-François
Delahais
André Delattre
André Delehedde
Jacques Delhy
Albert Devers
Bernard Derosier
Freddy
Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessein
Michel Destot
Paul Dhalle
Michel Dinot
Marc Dolez
Yves Dollo
René Doslère
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupillet
Yves Durand
Jean-Paul Darieux
André Duroméa
Paul Duvaléix
Mme Janine Ecochard
Henri Emmanuel
Pierre Estere
Claude Evin
Laurent Fabius
Albert Facon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Forai
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré

Michel Fraucaux
Serge Franchis
Roger Franzoni
Georges Frêche
Michel Fromet
Claude Galts
Claude Galametz
Dominique Gambier
Pierre Garmeadin
Marcel Garrouste
Kamilo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Jean Gaubert
Jean-Claude Gayssot
Claude Germon
Pierre Goldberg
Roger Gouhier
Joseph Gourmelon
Hubert Guze
Gérard Guouzes
Léo Gréard
Jean Guigé
Georges Hage
Guy Hermier
Edmond Hervé
Jacques Heucella
Pierre Hiard
François Hollaude
Jacques Huygheux
des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Mme Muguette
Jacquelin
Frédéric Jaitou
Jean-Pierre Joseph
Noël Joseph
Alain Journet
Jean-Pierre Kuchel
André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
André Lajoie
Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapaire
Claude Laréal
Dominique Larifla
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Lecuir
Jean-Yves Le Déant
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Jean-Claude Lefort
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Daniel Le Meur
Georges Lemoine

Guy Lengagne
Alain Le Veru
Claude Lise
Robert Loidi
Bernard Loiseau
Paul Lombard
Guy Lordinot
Jeanny Lorgeoux
Maurice
Louis-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Luzzi
Bernard Madrelie
Jacques Mahéas
Guy Malandain
Mme Marie-Claude Malaval
Thierry Mandon
Georges Marchais
Jean-Pierre Marche
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Métails
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Mme Hélène Mignon
Gilbert Millet
Claude Miqueu
Gilbert Mitterrand
Marcel Moeur
Guy Monjalon
Gabriel Montcharmont
Robert Montdargeut
Mme Christiane Mora

Ernest Moutoussamy
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler
Pierre Ortet
François Patriat
Jean-Pierre Péchalcat
Jean-Pierre de Peretti della Rocca
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Louis Pieras
Christian Pierret
Yves Pillet
Charles Pistre
Jean-Paul Plauchon
Bernard Polguaut
Maurice Potrchon
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Jean-Claude Ramos
Guy Ravier
Alfred Recours
Daniel Reiner
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Jacques Rimbaud
Roger Rinchet
Mme Dominique Robert
Alain Rodet
Jacques Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet

Michel Salate-Marie
Philippe Samurco
Jean-Pierre Sauts Cruz
Jacques Saotrot
Gérard Saumade
Robert Savy
Bernard Schreiner (Yvelines)
Roger-Gérard Schwarzenberg
Robert Schwlat
Maurice Sergheraert
Patrick Sere
Henri Sliere
Christian Spiller
Mme Marie-Joséphe Sublet
Michel Suchod
Jean Tardito
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
Michel Thauvia
Fabien Thiémié
André Thieu Ah Koon
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vallant
Théo Vial-Massat
Pierre Victoria
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalles
Jean Vittraut
Marcel Wacheux
Aloyse Warhouver
Jean-Pierre Warnas

Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Emile Koehl
Claude Labbé
Marc Laffineur
Jacques Laffeur
Alain Lamassoure
Edouard Landrain
Philippe Legras
Gérard Léonard
Arnaud Lepercq
Pierre Leguiller
Roger Lestas
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Gérard Louquet
Alain Madella
Jean-François Maacel
Raymond Marcellin
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Massou
Gilbert Mathieu
Jean-François Mattel
Pierre Manger
Joseph-Henri Manjouián et Gasset
Alain Mayoed
Pierre Mazeaud
Pierre Meril
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micaut
Mme Lucette Michaux-Cherry
Jean-Claude Mignon
Charles Millon

Charles Miossec
Mme Louise Moreau
Alain Moyné-Bressaud
Maurice Néou-Pwatabo
Jean-Marc Nesme
Michel Noir
Roland Nougesser
Patrick Oiller
Charles Pacou
Arthur Paecht
Mme Françoise de Panafieu
Robert Pandaud
Mme Christiane Papou
Mme Monique Papou
Pierre Pasquia
Michel Pelchat
Dominique Perben
Michel Péricard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Phillibert
Mme Yann Piat
Etienne Plat
Ladislas Poizatowski
Bernard Pos
Robert Pojade
Jean-Luc Prael
Jean Priot
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reitzer
Marc Reymann
Lucien Richard
Jean Rigaud
Gilles de Robien
Jean-Paul de Rocca Serra
François Rochebloise

André Rossi
José Rossi
André Rossinat
Jean Royer
Antoine Rufenaecht
Francis Salat-Ellier
Rudy Salles
André Santial
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne Saurago
Bernard Schreiner (Bas-Rhin)
Philippe Séguin
Jean Stillingger
Bernard Stasi
Mme Marie-France Stéris
Paul-Louis Tenailon
Michel Terrot
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapouillé
Robert-André Vivien
Michel Voisin
Roland Vaillanme
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff
Adrien Zeller.

Ont voté contre

Mme Michèle Alliot-Marie
M. Edmond Alphaudéry
Mme Nicole Asténe
MM.
René André
Henri-Jean Anraud
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Gautier Audoubert
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelet
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Barnier
Jacques Barrot
Dominique Baudis
Jacques Baumel
Henri Bayard
François Bayrou
René Beaumont
Jean Bégaud
Christian Bergelin
André Berthelot
Léon Bertrand
Jean Besson
Claude Biron
Jacques Blanc
Roland Blum
Franck Borotra
Bernard Bosson
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Christine Boutin
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Jean Briane
Jean Brocard
Albert Brocard
Louis de Broissla
Christian Cabal
Jean-Marie Caro
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Robert Cazalet
Richard Cazenave

Jacques Chaban-Delmas
Jean-Yves Chénard
Hervé de Charette
Jean-Paul Charé
Serge Charles
Jean Charroplun
Gérard Chasseguet
Georges Chavaignes
Jacques Chirac
Pascal Clément
Michel Coizat
Daniel Collin
Louis Colombani
Georges Colombier
René Coussan
Alain Cousin
Yves Coussain
Jean-Michel Coure
René Couvelinbes
Jean-Yves Cozau
Henri Cuq
Olivier Dassault
Marc-Philippe Danhresse
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehaene
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau
Xavier Demiau
Léonce Deprez
Jean Desautels
Alain Devaquet
Patrick Devedjian
Claude Dhianin
Willy Dimégillo
Eric Dolige
Jacques Dominati
Maurice Donnset
Guy Drot
Jean-Michel Dubernard
Xavier Dugoin
Adrien Durand
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi

Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Ferré
François Filloa
Jean-Pierre Foucher
Edouard Frédéric-Dupont
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Claude Gallard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gautier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gattegnot
Jean de Gaille
Germain Geugenwin
Edmond Gerrer
Michel Girard
Jean-Louis Gossard
Jacques Godfrain
François-Michel Gonnat
Georges Gorse
Gérard Grignon
Hubert Grimault
Alain Griotteray
François Grusenmeyer
Ambroise Guellec
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Jean-Yves Habé
François d'Harcourt
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Husault
Michel Inchausti
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Denis Jacquot
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Alain Jonemann
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kasperleit

Se sont abstenus volontairement

MM. Raymond Barre, Paul Choilet, Francis Geng, Jean-Jacques Hyest, Pierre Méhaignerie et Alexis Pota.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Loïc Bouvard, qui présidait la séance.

D'autre part :

MM. Pierre de Benouville, Jean-Michel Boucheron (Charente), Daniel Chevallier, Mme Martine Daugreilh, MM. Bertrand Gallet, Jean Giovannelli, Elie Hoarau, Auguste Legros, Alexandre Léontieff, Roger Léron, et Emile Vernaudon.

Ont délégué leur droit de vote

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958)

MM. Robert Anselin à M. René Massat.
Henri-Jean Anraud à M. Eric Dolige.
François d'Aubert à M. Paul-Louis Tenailon.
Pierre Bachelet à M. Guy Drot.
Jean-Pierre Baeumler à M. Jacques Floch.
Jean-Pierre Balduyck à M. Pierre Forgues.
Gérard Bapt à M. Raymond Forni.
Claude Barate à M. Jacques Limouzy.
Michel Barnier à M. François Fillon.
Claude Bartolone à M. Claude Germon.
Philippe Bassinet à M. Joseph Gourmelon.
Dominique Baudis à M. Jacques Barrot.
François Bayrou à M. Jean-Jacques Jegou.
Jean-Michel Belorgey à M. Bernard Lefranc.
Serge Beltrame à M. Gérard Gouzes.
Jean-Pierre Bequet à M. Léo Grézard.
Pierre Bernard à M. Edmond Hervé.
François Bernardini à M. Pierre Hiard.
Marcelin Berthelot à M. Jean Tardito.
Léon Bertrand à M. Jean-Michel Couve.
Jean Besson à M. Pierre-Rémy Houssin.
Roland Blum à Mme Yann Piat.
Jean-Marie Bockel à M. Jean Laborde.
Alain Bocquet à M. Georges Hage.
Alain Bonnet à M. Michel Lambert.
Bernard Bosson à M. Michel Voisin.
Mme Huguette Bouchardeau à M. Michel Berson.

MM. Bruno Bourg-Broc à M. Jean-Michel Ferrand.
 Jacques Boyon à M. Lucien Guichon.
 Jean-Pierre Brard à M. Paul Lombard.
 Jean-Paul Bret à M. Jean Laurain.
 Jean-Marie Cambacérés à M. Robert Le Foll.
 René Carpentier à M. Pierre Golberg.
 Bernard Carton à M. Jacques Lavédrine.
 Elie Castor à M. André Lejeune.
 Jean-Charles Cavaillé à M. Philippe Legras.
 Robert Cazalet à M. Willy Diméglio.
 René Cazenave à M. Bernard Madrelle.
 Richard Cazenave à M. Jean-Claude Mignon.
 Aimé Césaire à M. Guy Lengagne.
 Jacques Chaban-Delmas à M. Patrick Ollier.
 Jean-Paul Chanteguet à M. Robert Loïdi.
 Serge Charles à M. Robert Pandraud.
 Georges Chavanes à M. Jean-Jacques Hiest.
 Daniel Chevallier à M. Roger Léron.
 Jean-Pierre Chevènement à M. Jacques Mahéas.
 Jacques Chirac à M. Bernard Pons.
 Didier Chouat à M. Guy Malandain.
 François Colcombet à M. Roger Mas.
 Georges Colin à M. François Massot.
 Louis Colombani à M. Philippe de Villiers.
 René Couveinhes à M. Robert Poujade.
 Henri Cuq à M. Jean-Louis Debré.
 Olivier Dassault à M. Jean-François Mancel.
 Bernard Debré à M. Roland Nungesser.
 André Delchède à M. Didier Mathus.
 Jean-Marie Demange à M. André Berthol.
 Jean-François Deniau à M. Philippe Mestre.
 Jean-Claude Dessein à M. Pierre Métais.
 Patrick Devedjian à M. Eric Raoult.
 Paul Dhailie à Mme Héléne Mignon.
 Jacques Dominati à M. Raymond Marcellin.
 Xavier Dugoin à M. Jean Kiffer.
 André Durr à Mme Christiane Papon.
 Mme Janine Ecochard à M. Alain Néri.
 MM. Charles Ehrmann à M. Rudy Salles.
 Henri Emmanuelli à M. François Patriat.
 Laurent Fabius à M. Jacques Santrot.
 Jean Falala à M. Jean-Claude Thomas.
 Jacques Farran à M. Jean Brocard.
 Jacques Fleury à M. Pierre-Yvon Trémel.
 Alain Fort à M. Jean-Pierre Pénicaud.
 Jean-Pierre Fourné à M. Michel Pezet.
 Michel Français à M. Charles Pistre.
 Roger Franzoni à M. Bernard Poignant.
 Georges Frêche à M. Jean Proveux.
 Michel Fromet à M. Bernard Schreiner (Yvelines).
 Gilbert Gantier à M. Jean-François Mattei.
 Pierre Garmendia à M. Alfred Recours.
 Kamilo Gata à M. Jean Rigal.
 Edmond Gerrer à M. Jean-Paul Fuchs.
 François-Michel Gonnot à M. Jean-Marc Nesme.
 Roger Gouhier à Mme Muguette Jacquaint.
 François Grussenmeyer à M. Bernard Schreiner (Bas-Rhin).
 Olivier Guichard à M. Lucien Richard.
 Guy Hermier à M. André Duroméa.
 François Hollande à M. Alain Rodet.
 Mme Elisabeth Hubert à M. Pierre Raynal.
 MM. Frédéric Jalton à M. René Rouquet.
 Aimé Kergueris à M. Michel Meylan.
 Christian Kert à M. Hubert Grimault.
 André Labarrère à M. Maurice Adevah-Pœuf.
 Claude Labbé à Mme Michèle Alliot-Marie.
 Jean Lacombe à M. Jean-Marie Alaize.
 Marc Laffineur à M. Maurice Ligot.
 Jacques Lafleur à M. Pierre Mauger.
 Pierre Lagorce à Mme Jacqueline Alquier.
 Dominique Larifla à M. Jean-Yves Autexier.
 Gilbert Le Bris à M. Guy Bêche.
 Mme Marie-France Lecuir à M. Roland Beix.
 MM. Jean-Yves Le Déaut à M. Alain Barrau.
 Jean-Marie Le Guen à M. Umberto Battist.
 Georges Lemoine à M. Jean Anciant.
 Arnaud Lepercq à M. Christian Estrosi.
 Pierre Lequiller à M. Alain Lamassoure.
 Jean de Lipkowski à M. René André.
 Claude Lise à M. Bernard Bioulac.
 Guy Lordinot à M. David Bohbot.
 Jeanny Lorgeoux à M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).
 Maurice Louis-Joseph-Dogué à M. Augustin Bonrepaux.

Jean-Pierre Luppi à M. Gilbert Bonnemaison.
 Alain Madelin à M. Charles Millon.
 Thierry Mandon à M. André Borel.
 Georges Marchais à M. André Lajoinie.
 Claude-Gérard Marcus à Mme Roselyne Bachelot.
 Jacques Masdeu-Arus à M. Philippe Auberger.
 Marius Masse à M. René Bourget.
 Jean-Louis Masson à M. Gautier Audinot.
 Alain Mayoud à M. Francisque Perrut.
 Pierre Mazeaud à M. Patrick Balkany.
 Pierre Merli à Mme Louise Moreau.
 Mme Lucette Michaux-Chevry à M. Christian Bergelin.
 MM. Henri Michel à M. Alain Brune.
 Jean-Pierre Michel à Mme Denise Cacheux.
 Charles Miossec à M. Jean-Louis Goasdouff.
 Claude Miqueu à M. Christian Bataille.
 Gilbert Mitterrand à M. Jean-Christophe Cambadélis.
 Mme Christiane Mora à M. Bernard Derosier.
 MM. Ernest Moutoussamy à M. Jean-Claude Lefort.
 Maurice Nénou-Pwataho à M. Robert Galley.
 Michel Noir à M. Jean-Michel Dubernard.
 Jean-Paul Nunzi à M. Roland Carraz.
 Jean Oehler à M. Michel Charzat.
 Pierre Ortet à M. André Clerf.
 Charles Paccou à M. Louis de Broissia.
 Arthur Paecht à M. Francis Delattre.
 Mme Françoise de Panafieu à M. Christian Cabal.
 MM. Pierre Pasquini à M. Jean-Paul Charé.
 Michel Pelchat à M. Pascal Clément.
 Michel Péricard à M. Franck Borotra.
 Alain Peyrefitte à M. Claude Dhinnin.
 Jean-Pierre Philibert à M. Hubert Falco.
 Christian Pierret à Mme Martine David.
 Yves Pillat à M. Marc Dolez.
 Alexis Pota à M. Raymond Barre.
 Maurice Pourchon à M. Raymond Douyère.
 Guy Ravier à M. Henri d'Attilio.
 Jean-Luc Reitzer à M. Gérard Chasseguet.
 Marc Reymann à M. Emile Kœhl.
 Jean Rigaud à M. Gilbert Mathieu.
 Jacques Rimbault à M. Louis Pierna.
 Gilles de Robien à Mme Nicole Ameline.
 François Rochebloine à M. Ambroise Guellec.
 Jacques Roger-Machart à M. Yves Dollo.
 Jean Royer à Mme Marie-France Stirbois.
 Antoine Rufenacht à M. Arthur Dehaine.
 Michel Sainte-Marie à M. René Drouin.
 Philippe Sanmarco à M. Jean-Louis Dumont.
 André Santini à M. Léonce Deprez.
 Mme Suzanne Sauvaigo à M. Xavier Deniau.
 MM. Robert Savy à M. Dominique Dupilet.
 Roger-Gérard Schwartzberg à M. Claude Gaits.
 Robert Schwint à M. Jean-Paul Durieux.
 Philippe Séguin à M. Etienne Pinte.
 Jean Seitlinger à M. Denis Jacquat.
 Patrick Sève à M. Jean-Pierre Defontaine.
 Henri Sicre à M. Marcel Dehoux.
 Yves Tavernier à M. Jacques Cambolive.
 Michel Terrot à M. Jean-Pierre Delalande.
 Jean-Michel Testu à M. René Dosière.
 Michel Thauvin à M. Michel Diuet.
 Fabien Thiémé à M. Daniel Le Meur.
 André Thien Ah Koon à M. Maurice Sergheraert.
 Jacques Toubon à M. Alain Devaquet.
 Philippe Vasseur à M. Daniel Colin.
 Emile Vernaudeau à M. Bertrand Gallet.
 Pierre Victoria à M. Gérard Istace.
 Yves Vidal à M. Noël Joséphe.
 Jean-Paul Virapoullé à M. Yves Fréville.
 Robert-André Vivien à M. Gabriel Kaspereit.
 Roland Vuillaume à M. Jean Charroppin.
 Aloyse Warhouver à M. Guy Monjalon.
 Jean-Pierre Worms à M. Jérôme Lambert.
 Adrier Zeller à M. Jean-Pierre Foucher.

Mise au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Daniel Chevallier, Bertrand Gallet, Jean Giovannelli, Roger Léron et Emile Vernaudeau ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 723)

sur l'ensemble du projet de loi
relatif au corps humain et modifiant le code civil

Nombre de votants 546
Nombre de suffrages exprimés 495
Majorité absolue 248

Pour l'adoption 451
Contre 44

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (267) :

Pour : 267.

Groupe R.P.R. (125) :

Pour : 92.

Contre : 15. - MM. Pierre de Benouville, Franck Borotra, Jacques Boyon, Louis de Broissla, Xavier Deniau, Jean-Michel Ferrand, Edouard Frédéric-Dupont, Michel Giraud, Jacques Godfrain, François Grussenmeyer, Lucien Guichon, Pierre Mauger, Michel Pércard, Etienne Pinte et Jean Ueberschlag.

Abstentions volontaires : 8. - MM. Jean-Charles Cavallé, Serge Charles, Gérard Chasseguet, Jean-Michel Couve, Bernard Debré, Henri de Gastines, Jean Kiffer et Claude Labbé.

Non-votants : 10. - MM. Jacques Baumel, André Durr, Michel Inchauspé, Alain Jonemann, Jacques Masdeu-Arus, Jean-Louis Masson, Charles Paccou, Pierre Pasqual, Jean-Paul de Rocca Serra et Antoine Rufenacht.

Groupe U.D.F. (88) :

Pour : 57.

Contre : 12. - MM. François d'Aubert, Albert Brochard, Daniel Colin, Louis Colombani, Alain Grotteray, Xavier Hunault, Gilbert Mathieu, Pierre Micaux, Jean Rigaud, Paul-Louis Tenaillon, Philippe Vasseur et Philippe de Villiers.

Abstentions volontaires : 12. - MM. Henri Bayard, Pascal Clément, Francis Delattre, Willy Diméglio, Charles Ehrmann, Hubert Falco, Claude Gatignol, François d'Harcourt, Alain Madelin, Jean-Marc Nesme, Francisque Perrut et Rudy Salles.

Non-votants : 7. - MM. Maurice Dousset, René Garrec, François-Michel Gonnot, Alain Mayoud, Philippe Mestre, Gilles de Robien et Francis Saint-Ellier.

Groupe U.D.C. (40) :

Pour : 23.

Contre : 10. - MM. François Bayrou, Mme Christine Boutin, MM. Jean Briane, Georges Chavanes, Adrien Durand, Francis Geng, Germain Gengenwin, Jean-Jacques Hiest, Mme Bernadette Isaac-Sibille et M. Michel Voisla.

Abstentions volontaires : 5. - MM. Jacques Barrot, Dominique Baudis, Bernard Bosson, Marc-Philippe Daubresse et Henry Jean-Baptiste.

Non-votants : 2. - MM. Loïc Bouvard (président de séance) et Jean-Yves Cozan.

Groupe communiste (26) :

Abstentions volontaires : 26.

Non-inscrits (24) :

Pour : 12. - MM. Léon Bertrand, Jean-Marie Cambacérés, Jean Charbonnel, Jean-Claude Chermann, Jean-Michel Dubernard, Serge Franchis, Claude Miqueu, Michel Noir, Alexis Pota, Yves Vidal, Marcel Wacheux et Aloyse Warhouer.

Contre : 7. - MM. Jean-Marie Daillet, Jean-Pierre de Peretti della Rocca, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Mme Marie-France Stirbois et M. André Thien Ah Koon.

Non-votants : 5. - MM. Jean-Michel Boucheros (Charente), Mme Martine Daugreilh, MM. Elie Hoarau, Auguste Legros et Alexandre Léontieff.

Ont voté pour

MM.

Maurice
Adevah-Peuf
Jean-Marie Alalze
Jean Albony
Mme Michèle Allot-Marie
Edmond Alphonandéry
Mme Jacqueline Alquier
Mme Nicole Amellue
Jean Anciant
René André
Bernard Angels
Robert Anselin
Henri-Jean Arnaud
Henri d'Attilio
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
Gautier Audinot
Jean Aroux
Jean-Yves Autexler
Jean-Marc Ayrault
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelot
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Bacumler
Jean-Pierre Balduyck
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Baraila
Claude Barande
Claude Barate
Bernard Bardia
Michel Barlier
Alain Barrau
Raymond Barre
Claude Bartolone
Philippe Bassinet
Christian Battaille
Jean-Claude Bateux
Umberto Battisti
Jean Beauvais
René Beaumont
Guy Bêche
Jacques Becq
Jean Bégaud
Roland Beix
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Christian Bergelin
Pierre Bernard
François Bernardini
Michel Berson
André Berthol
Léon Bertrand
Jean Beson
Bernard Bioulac
Claude Birraux
Jacques Blanc
Jean-Claude Bliu
Roland Blum
Jean-Marie Bockel
David Bobbot
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Borepoux
André Borel
Mme Huguette Bouchardeau
Jean-Michel Boucheros
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Claude Bourdin

Bruno Bourg-Broc
René Bourget
Pierre Bourguignon
Jean Bousquet
Jean-Pierre Braine
Pierre Brana
Jean-Guy Branger
Jean-Paul Bret
Maurice Briand
Jean Brocard
Alain Brune
Alain Bureau
Christian Cabal
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Calloud
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérés
Jean-Christophe Cambadellis
Jacques Cambollive
André Capet
Jean-Marie Caro
Roland Carraz
Michel Cartelet
Bernard Cartou
Elie Castor
Mme Nicole Catala
Bernard Cauvin
Robert Cazalot
René Cazenave
Richard Cazeauve
Aimé Césaire
Jacques Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Guy Chanfrault
Jean-Paul Chanteguet
Jean Charbonnel
Hervé de Charette
Jean-Paul Charé
Bernard Charles
Jean Charroppin
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Jean-Claude Chermann
Daniel Chevallier
Jean-Pierre Chevènement
Jacques Chirac
Paul Chollet
Didier Chonot
André Clert
Michel Coffineau
Michel Coizat
François Colcombet
Georges Collin
Georges Colombier
René Couanau
Alain Cousin
Yves Coussain
René Couveinches
Michel Crépeau
Henri Coq
Olivier Dassault
Pierre-Jean Daviland
Mme Martine David
Jean-Louis Debré
Jean-Pierre Defontaine
Arthur Dehaine
Marcel Dehoux
Jean-François Delahais
Jean-Pierre Delalande
André Delattre
André Delechède
Jacques Delby
Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau
Albert Denvers
Léonce Deprez
Bernard Derocler
Jean Desautels

Freddy Deschoux-Beaume
Jean-Claude Desmets
Michel Destot
Alain Devanquet
Patrick Deveéjian
Paul Dbaillie
Claude Dhinian
Michel Dinet
Marc Dolez
Eric Dollgé
Yves Dollo
Jacques Dominati
René Dosière
Raymond Douyère
Julien Dray
René Droula
Guy Drut
Jean-Michel Dubernard
Claude Ducert
Pierre Ducout
Xavier Dugoin
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupillet
Georges Durand
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
Paul Duvaléix
Mme Janine Ecohard
Henri Emmanuelli
Pierre Estève
Christian Estrosi
Claude Evrin
Laurent Fabius
Albert Facon
Jean Falala
Jacques Farran
Charles Fèvre
François Fillon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Fornel
Alain Fort
Jean-Pierre Foucher
Jean-Pierre Fourné
Michel François
Serge Franchis
Roger Franzoal
Georges Frêche
Yves Fréville
Michel Fromet
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Claude Galts
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Robert Galley
René Galy-Dejean
Dominique Gambier
Gilbert Gantier
Pierre Garnaudia
Marcel Garrouste
Kamilo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Jean Gaubert
Jean de Gaulle
Claude Germon
Edmond Gerrer
Jean Giovannelli
Jean-Louis Goaduff
Georges Gorse
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Grézar
Gérard Grignon
Hubert Grimault
Ambroise Guellac
Olivier Guichard
Jean Guigat
Jean-Yves Haby

Edmond Hervé
Jacques Heuilla
Pierre Hiard
François Hollande
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hebert
Jacques Huyghues
des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Denis Jacquat
Michel Jacquemin
Frédéric Jalton
Jean-Jacques Jegou
Jean-Pierre Joseph
Noël Joséphe
Alain Journet
Didier Julla
Alain Juppé
Gabriel Kasperleit
Aimé Kerguéris
Christian Kert
Emile Koebi
Jean-Pierre Kucheld
André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Marc Laffineur
Jacques Lafleur
Pierre Lagorce
Jean-François
Lamarque
Alain Lamassoure
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Edouard Landrain
Jean-Pierre Lapaire
Claude Laréal
Dominique Larifla
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Lecuir
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Philippe Legras
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemolue
Guy Lengagne
Gérard Léonard
Arnaud Laperca
Pierre Lequiller
Roger Léron
Roger Lestas
Alain Le Vern
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Claude Lise
Robert Loïel
Bernard Loiseau
Gérard Longuet
Guy Lordinat
Jeanny Lorgeoux
Maurice
Louis-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Luppé
Bernard Madrelle
Jacques Mahéas
Guy Malandala
Mme Marie-Claude
Malaval

MM.

François d'Aubert
François Bayrou
Pierre de Benouville
Franck Borotra
Mme Christine Boutin
Jacques Boyes
Jean Briane
Albert Brochard
Louis de Broglie
Georges Charvane

Jean-François Maucel
Thierry Mandon
Raymond Marcellin
Jean-Pierre Marche
Claude-Gérard Marcus
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Jean-François Martel
Joseph-Henri
Manjoian du Gasset
Pierre Mazeaud
Pierre Méhaignerie
Pierre Merli
Georges Mesmia
Pierre Métais
Michel Meylani
Mme Lucette
Michaux-Chevry
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Mignaud
Mme Hélène Mignon
Jean-Claude Mignon
Charles Millon
Charles Miossec
Claude Miquen
Gilbert Mitterrand
Marcel Moccar
Guy Monjalon
Gabriel Montcharmont
Mme Christiane Mora
Mme Louise Moreau
Alain Moyne-Bressand
Bernard Nayral
Maurice
Nénon-Pwataho
Alain Néri
Michel Noir
Roland Nungesser
Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler
Patrick Ollier
Pierre Ortel
Arthur Paecht
Mme Françoise
de Panfilie
Robert Pandrand
Mme Christiane Papon
Mme Monique Papon
François Patriat
Michel Pelchat
Jean-Pierre Pénicaud
Dominique Perben
Alain Peyrefitte
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Jean-Pierre Phillbert
Mme Yann Piat
Christian Pierret
Yves Pillet
Charles Pistre
Jean-Paul Planchou
Bernard Poignant
Ladislas Polatowski
Bernard Pons
Alexis Pota
Robert Poujade
Maurice Pourchon
Jean-Luc Prael
Jean Proriot
Jean Provenç
Jean-Jack Queyranne
Jean-Claude Ramos
Eric Raoult

Ont voté contre

Daniel Colin
Louis Colombani
Jean-Marie Daillet
Xavier Deslan
Adrien Durand
Jean-Michel Ferrand
Edouard
Frédéric-Dupont
Francis Geng
Germain Gengenwin

Guy Ravier
Pierre Raynal
Alfred Recours
Daniel Reiner
Jean-Luc Reitzer
Marc Reymann
Alain Richard
Lucien Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Roger Rinchet
Mme Dominique
Robert
François Rocheblolae
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart
André Rossi
José Rossi
André Rossinat
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Michel Sainte-Marie
Philippe Szamarc
Jean-Pierre Santa Cruz
André Santal
Jacques Santrot
Nicolas Sarkozy
Gérard Saumade
Mme Suzanne
Sauvaigo
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzenberg
Robert Schwint
Philippe Ségula
Jean Sellinger
Patrick Sevr
Henri Sire
Bernard Stal
Mme Marie-Joséphe
Sublet
Michel Suchod
Yves Tavernier
Michel Terrot
Jean-Michel Testu
Michel Tharvis
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Touhon
Georges Tranchant
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Léon Vachet
Daniel Vaillant
Jean Valleix
Emile Versados
Pierre Victoria
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vialles
Gérard Vignoble
Jean-Paul Virapoulle
Jean Vittraut
Robert-André Vivien
Roland Vallisane
Marcel Wachoux
Aloyse Warbouev
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff
Jean-Pierre Worms
Adrien Zeller.

Michel Girard
Jacques Godfrain
Alain Griotteray
François
Grassemeier
Lucien Guichon
Xavier Hanault
Jean-Jacques Hyest
Mme Bernadette
Isaac-Sièlle

Gilbert Mathieu
Pierre Mauger
Pierre Micautx
Jean-Pierre de Peretti
della Rocca
Michel Péricard
Etienne Pinte

Jean Rigaud
Jean Royer
Maurice Serberaert
Christian Spiller
Mme Marie-France
Stirbois
Paul-Louis Tenailhon

André Thieu Ah Koon
Jean Uberschlag
Philippe Vasseur
Philippe de Villiers
Michel Volain.

Se sont abstenus volontairement

MM.

François Azeul
Jacques Barrot
Dominique Baudis
Henri Bayard
Marcelin Berthelot
Alain Bocquet
Bernard Bosson
Jean-Pierre Brard
Jacques Bruhès
René Carpentier
Jean-Charles Cuvaillet
Serge Charles
Gérard Chasseguet
Pascal Clément
Jean-Michel Couve
Marc-Philippe
Daubresse

Bernard Debré
Francis Delattre
Willy Diméglio
André Duromen
Charles Ehrmann
Hubert Falco
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean-Claude Gaysnot
Pierre Goldberg
Roger Gouhler
Georges Hage
François d'Harcourt
Guy Hermier
Mme Muguette
Jacquelin
Henry Jean-Baptiste
Jean Kliffer

Claude Labbé
André Lajoie
Jean-Claude Lefort
Daniel Le Meur
Paul Lombard
Alain Madelin
Georges Marchais
Gilbert Millet
Robert Montaignet
Ernest Moutoussamy
Jean-Marc Nesme
Francisque Perrut
Louis Piera
Jacques Rimbaud
Rudy Salles
Jean Tardito
Fabien Thiémié
Théo Vial-Massat.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Loïc Bouvard, qui présidait la séance.

D'autre part :

MM.

Jacques Baumel
Jean-Michel
Boucherea
(Charente)
Jean-Yves Cozan
Mme Martine
Dangrell
Maurice Dousset
André Durr

René Garrec
François-Michel
Gonnot
Elie Hoarau
Michel Inchauspé
Alain Jouxmann
Auguste Legros
Alexandre Léontieff
Jacques Madden-Aras
Jean-Louis Masson

Alain Mayonné
Philippe Mestre
Charles Paccou
Pierre Pasquial
Gilles de Roble
Jean-Paul
de Rocca Serra
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier.

Ont délégué leur droit de vote

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958)

MM. Robert Anselin à M. René Massat.
Henri-Jean Arnaud à M. Gautier Audinot.
François d'Aubert à M. Alain Griotteray.
Pierre Bachelet à M. Guy Drut.
Jean-Pierre Baumier à M. Jacques Floch.
Jean-Pierre Balduyck à M. Pierre Forgues.
Edouard Balladur à Mme Roselyne Bachelot.
Gérard Bapt à M. Raymond Forni.
Claude Barate à M. Jean-Yves Chamard.
Bernard Bardin à M. Marcel Garrouste.
Michel Barnier à M. Christian Cabal.
Claude Bartolone à M. Claude Germon.
Philippe Bassinet à M. Joseph Gourmelon.
Umberto Battist à M. Daniel Vaillant.
Dominique Baudis à M. Jacques Barrot.
François Bayrou à M. Jean-Jacques Hyest.
Jean Bégault à M. Roger Lestas.
Jean-Michel Belorgey à M. Bernard Lefranc.
Serge Beltrame à M. Gérard Gouzes.
Pierre de Benouville à M. Pierre Mauger.
Jean-Pierre Bequet à M. Léon Grézar.
Pierre Bernard à M. Edmond Hervé.
François Bernardini à M. Pierre Hiard.
Marcelin Berthelot à M. Jean Tardito.
Léon Bertrand à M. Jean Valleix.
Jean Besson à M. Christian Estrosi.
Roland Blum à M. Jean-Yves Haby.
Jean-Marie Bockel à M. Jean Laborde.
Alain Bocquet à M. Georges Hage.
Alain Bonnet à M. Michel Lambert.
Bernard Bosson à M. Henry Jean-Baptiste.
Mme Huguette Bouchardeau à M. Michel Berson.
MM. Jean-Claude Boulard à M. Jean-François Delahais.
Bruno Bourg-Broc à M. Jean de Gaulle.
Jean Bousquet à M. Georges Mesmin.

Jacques Boyon à M. Lucien Guichon.
 Jean-Pierre Brard à M. Paul Lombard.
 Jean-Paul Bret à M. Jean Laurain.
 Albert Brochard à M. Pierre Micaut.
 Jean-Marie Cambacérés à M. Robert Le Foll.
 René Carpentier à M. Pierre Golberg.
 Bernard Canton à M. Jacques Lavédrine.
 Elie Castor à M. André Lejeune.
 Jean-Charles Cavallé à M. Jean-Michel Couve.
 Robert Cazalet à M. Georges Durand.
 René Cazenave à M. Bernard Madrelle.
 Richard Cazenave à Mme Elisabeth Hubert.
 Aimé Césaire à M. Guy Lengagne.
 Jacques Chaban-Delmas à M. Patrick Ollier.
 Jean-Paul Chanteguët à M. Robert Loïdi.
 Serge Charles à M. Jean Kiffer.
 Georges Chavanes à M. Francis Geng.
 Daniel Chevallier à M. Marcel Mocœur.
 Jean-Pierre Chevènement à M. Jacques Mahéas.
 Jacques Chirac à M. Bernard Pons.
 Didier Chouat à M. Guy Malandain.
 Michel Cointat à M. Alain Devaquet.
 François Colcombet à M. Roger Mas.
 Georges Colin à M. François Massot.
 Louis Colombani à M. Philippe de Villiers.
 René Couanau à M. Gérard Vignoble.
 René Couveinhes à M. Claude Dhinnin.
 Olivier Dassault à M. Jean-François Mancel.
 Bernard Debré à M. Gérard Chasseguet.
 André Delehedde à M. Didier Mathus.
 Jean-Marie Demange à M. André Berthol.
 Jean-François Deniau à M. Alain Lamassoure.
 Xavier Deniau à Mme Christine Boutin.
 Albert Denvers à M. André Delattre.
 Jean-Claude Dessein à M. Pierre Métails.
 Patrick Devedjian à M. Robert Poujade.
 Paul Dhaille à Mme Hélène Mignon.
 Eric Doligé à M. Jean-Claude Mignon.
 Jacques Dominati à M. Raymond Marcellin.
 Claude Ducert à M. Jean Gatel.
 Xavier Dugoin à M. Robert Galley.
 Mme Janine Ecochard à M. Alain Néri.
 MM. Charles Ehrmann à M. Rudy Salles.
 Henri Emmanuelli à M. François Patriat.
 Laurent Fabius à M. Jacques Santrot.
 Jean Falala à M. Jean-Claude Thomas.
 Hubert Falco à M. Francis Delattre.
 Jacques Farran à M. Jean Brocard.
 Jacques Fleury à M. Pierre-Yvon Trémel.
 Alain Fort à M. Jean-Pierre Pénicaut.
 Jean-Pierre Fourré à M. Michel Pezet.
 Michel Françaix à M. Charles Pistre.
 Roger Franzoni à M. Bernard Poignant.
 Georges Frêche à M. Jean Proveux.
 Michel Fromet à M. Bernard Schreiner (Yvelines).
 Bertrand Gallet à M. Maurice Briand.
 Gilbert Gantier à M. Jean-François Mattei.
 Pierre Garmendia à M. Alfred Recours.
 Kamilo Gata à M. Jean Rigal.
 Edmond Gerrer à M. Jean-Paul Fuchs.
 Roger Gouhier à Mme Muguette Jacquaint.
 Gérard Grignon à M. Jean-Jacques Jégou.
 François Grussenmeyer à M. Jean Ueberschlag.
 Olivier Guichard à M. Jean-Louis Goasduff.
 François d'Harcourt à M. Claude Gaignol.
 Guy Hermier à M. André Duroméa.
 Jacques Heuclin à M. Pierre Bourguignon.
 François Hollande à M. Alain Rodet.
 Frédéric Jalton à M. René Rouquet.
 Didier Julia à M. Lucien Richard.
 Aimé Kergueris à M. Michel Meylan.
 Christian Kert à M. Hubert Grimault.
 André Labarrère à M. Maurice Adevah-Pæuf.
 Jean Lacombe à M. Jean-Marie Alaize.
 Marc Laffineur à M. Maurice Ligot.
 Jacques Lafleur à M. Alain Juppé.
 Pierre Lagorce à Mme Jacqueline Alquier.
 Dominique Larifla à M. Jean-Yves Autexier.
 Gilbert Le Bris à M. Guy Béche.
 Mme Marie-France Lecuir à M. Roland Beix.
 MM. Jean-Yves Le Déaut à M. Alain Barrau.
 Jean Le Garrec à M. Julien Dray.
 Georges Lemoine à M. Jean Anciant.
 Arnaud Lepercq à M. Arthur Dehaine.
 Roger Léron à M. Jean-Jack Queyranne.

Jean de Lipkowski à M. Léon Vachet.
 Claude Lise à M. Bernard Bioulac.
 Gérard Longuet à M. Yves Coussain.
 Guy Lordinot à M. David Bohbot.
 Jeanny Lorgeoux à M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).
 Mzurice Louis-Joseph-Doguë à M. Augustin Bonrepaux.
 Jean-Pierre Luppi à M. Gilbert Bonnemaison.
 Alain Madelin à M. Willy Diméglio.
 Thierry Mandon à M. André Borel.
 Georges Marchais à M. André Lajoinie.
 Claude-Gérard Marcus à Mme Christiane Papon.
 Marius Masse à M. René Bourget.
 Pierre Mazeaud à M. Jacques Touëon.
 Pierre Merli à Mme Louise Moreau.
 Mme Lucette Michaux-Chevry à M. Eric Raoult.
 MM. Henri Michel à M. Alain Brune.
 Jean-Pierre Michel à Mme Denise Cacheux.
 Charles Miossec à Mme Michèle Alliot-Marie.
 Claude Miqueu à M. Christian Bataille.
 Gilbert Mitterrand à M. Jean-Christophe Cambadellis.
 Mme Christiane Mora à M. Bernard Derosier.
 MM. Ernest Moutoussamy à M. Jean-Claude Lefort.
 Alain Moyne-Bressant à M. Georges Colombier.
 Maurice Nénou-Pwataho à M. René André.
 Jean-Marc Nesme à M. Pascal Clément.
 Michel Noir à M. Jean-Michel DuBernard.
 Jean-Paul Nunzi à M. Roland Carraz.
 Jean Oehler à M. Michel Charzat.
 Pierre Ortet à M. André Clert.
 Mme Françoise de Panafieu à M. Philippe Auberger.
 MM. Robert Pandraud à M. Gérard Léonard.
 Dominique Perben à M. Emmanuel Aubert.
 Michel Péricard à M. Franck Borotra.
 Alain Peyrefitte à M. Jean Tiberi.
 Jean-Pierre Philibert à M. Jean Prioriol.
 Mme Yann Piat à M. René Beaumont.
 MM. Christian Pierret à Mme Martine David.
 Yves Pillet à M. Marc Dolez.
 Ladislas Poniatowski à M. Pierre-André Wiltzer.
 Alexis Pota à M. Raymond Barre.
 Maurice Pourchon à M. Raymond Douyère.
 Guy Ravier à M. Henri d'Attilio.
 Pierre Raynal à M. Patrick Balkany.
 Jean-Luc Reitzer à M. Georges Gorse.
 Marc Reymann à M. Emile Kæhl.
 Jean Rigaud à M. Gilbert Mathieu.
 Jacques Rimbault à M. Louis Pierna.
 François Rochebloine à M. Ambroise Guelléc.
 Jacques Roger-Machart à M. Yves Dollo.
 André Rossi à M. Pierre Lequiller.
 José Rossi à M. Jean-Marie Caro.
 Jean Royer à Mme Marie-France Stirbois.
 Antoine Rufenacht à M. Michel Inchauspé.
 Francis Saint-Ellier à M. René Garrec.
 Michel Sainte-Marie à M. René Drouin.
 Philippe Sanmarco à M. Jean-Louis Dumont.
 André Santini à M. Léonce Deprez.
 Mme Suzanne Sauvaigo à M. Jean-Louis Debré.
 MM. Robert Savy à M. Dominique Dupilet.
 Roger-Gérard Schwartzberg à M. Claude Gaits.
 Robert Schwint à M. Jean-Paul Durieux.
 Philippe Séguin à M. Philippe Legras.
 Jean Seitlinger à M. Denis Jacquat.
 Patrick Sève à M. Jean-Pierre Defontaine.
 Henri Sicre à M. Marcel Dehoux.
 Michel Suchod à M. Jean Albouy.
 Yves Tavernier à M. Jacques Cambolive.
 Michel Terrot à M. René Galy-Déjean.
 Jean-Michel Testu à M. René Dosière.
 Michel Thauvin à M. Michel Dinet.
 Fabien Thiémé à M. Daniel Le Meur.
 André Thien Ah Koon à M. Maurice Sergheraert.
 Philippe Vasseur à M. Daniel Colin.
 Emile Vernaudon à M. Gabriel Montcharmont.
 Pierre Victoria à M. Gérard Istace.
 Yves Vidal à M. Noël Josephé.
 Jean-Paul Virapoullé à M. Yves Fréville.
 Robert-André Vivien à M. Gabriel Kaspereit.
 Roland Vuillaume à M. Jean Charroppin.
 Aloyse Warhouver à M. Guy Monjalon.
 Jean-Pierre Worms à M. Jérôme Lambert.
 Adrien Zeller à M. Jean-Pierre Foucher.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. François d'Harcourt, René Garrec, Philippe Mestre et Francis Saint-Ellier ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

M. Alain Jonemann a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

M. Jean-François Deniau a fait savoir qu'il avait voulu « ne pas prendre part au vote ».

SCRUTIN (N° 724)

sur l'ensemble du projet de loi relatif au traitement de données nominatives ayant pour fin la recherche en vue de la protection ou de l'amélioration de la santé et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Nombre de votants	544
Nombre de suffrages exprimés	363
Majorité absolue	182
Pour l'adoption	332
Contre	31

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN**Groupe socialiste (267) :**

Pour : 267.

Groupe R.P.R. (125) :

Pour : 10. - MM. Philippe Auberger, Patrick Balkany, Serge Charles, François Fillon, Edouard Frédéric-Dupont, Henri de Gastines, Pierre-Rémy Houssin, Philippe Legras, Mme Lucette Michaux-Chevy et M. Philippe Séguin.

Contre : 12. - MM. Emmanuel Aubert, Jacques Baumel, Pierre de Benouville, Louis de Broissia, Jean Charroppin, Gérard Chasseguet, Xavier Deniau, Jean-Louis Goaduff, Jacques Godfrain, Olivier Guichard, Pierre Mauger et Roland Vuillaume.

Abstentions volontaires : 91.

Non-votants : 12. - MM. André Durr, Michel Inchauspé, Alain Jonemann, Jacques Masdeu-Arus, Jean-Louis Masson, Charles Paccou, Pierre Pasquali, Pierre Raynal, Jean-Paul de Rocca Serra, Antoine Rufeascht, Mme Suzanne Sauvalgo et M. Michel Terrot.

Groupe U.D.F. (88) :

Pour : 4. - MM. Jean-Marie Caro, Michel Pelchat, José Rossi et André Rossinot.

Contre : 11. - MM. François d'Aubert, Albert Brochard, Louis Colombani, Alain Griatteray, Xavier Humault, Emile Koehl, Pierre Micaux, Jean-Luc Preel, Marc Reyman, Paul-Louis Tenallion et Philippe de Villiers.

Abstentions volontaires : 66.

Non-votants : 7. - MM. Maurice Doussat, René Garrec, François-Michel Gonnot, Alain Mayoud, Philippe Mestre, Gilles de Roblen et Francis Saint-Ellier.

Groupe U.D.C. (40) :

Pour : 16. - MM. Edmond Alphandéry, Jacques Barrot, Dominique Baudis, Bernard Bosson, Adrien Durand, Yves Fréville, Jean-Paul Fuchs, Edmond Gerrer, Gérard Grignon, Ambroise Guellac, Henry Jean-Baptiste, Jean-Jacques Jegou, Pierre Méhaiguerie, François Rocheblolne, Bernard Stasi et Jean-Paul Virapoullé.

Contre : 1. - Mme Christine Boutin.

Abstentions volontaires : 21.

Non-votants : 2. - MM. Loïc Bouvard (président de séance) et Jean-Yves Cozan.

Groupe communiste (26) :

Pour : 26.

Non-inscrits (24) :

Pour : 9. - MM. Jean-Marie Cambacérés, Jean Charbonnel, Jean-Claude Chermann, Jean-Marie Daillet, Elie Hoarau, Claude Miqueu, Yves Vidal, Marcel Wacheux et Aloyse Warhouver.

Contre : 7. - MM. Serge Franchis, Jean-Pierre de Peretti della Rocca, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Mme Marie-France Stirbois et M. André Thien Ah Koon.

Abstentions volontaires : 3. - MM. Jean-Michel Dubernard, Michel Noir et Alexis Pota.

Non-votants : 5. - MM. Léon Bertrand, Jean-Michel Boucheron (Charente), Mme Martine Daugreilh, MM. Auguste Legros et Alexandre Léontieff.

Ont voté pour

MM.		
Maurice	Jean-Pierre Brard	Yves Durand
Adevah-Peuf	Jean-Paul Bret	Jean-Paul Durieux
Jean-Marie Alaize	Maurice Briand	André Duronéa
Jean Albouy	Alain Brune	Paul Duvaléix
Edmond Alphandéry	Jacques Brunhes	Mme Janine Ecochard
Mme Jacqueline	Alain Bureau	Henri Emmanuelli
Alquier	Mme Denise Cachex	Pierre Esteve
Jean Anclaut	Jean-Paul Callood	Claude Evia
Bernard Angels	Alain Calmat	Laurent Fabius
Robert Ansella	Jean-Marie Cambacérés	Albert Facon
François Aseisi	Jean-Christophe	François Fillon
Henri d'Attilio	Cambadélis	Jacques Fleury
Philippe Auberger	Jacques Cambolle	Jacques Floch
Jean Aurox	André Capet	Pierre Forgues
Jean-Yves Antexier	Jean-Marie Caro	Raymond Fornal
Jean-Marc Ayrault	René Carpentier	Alain Fort
Jean-Paul Bachy	Roland Carraz	Jean-Pierre Fourré
Jean-Pierre Baeumler	Michel Carlelet	Michel François
Jean-Pierre Balduyck	Bernard Cartoa	Roger François
Patrick Balkany	Elie Castor	Georges Frêche
Jean-Pierre Ballgand	Bernard Cauvia	Edouard
Gérard Bapt	René Cazeauve	Frédéric Dupont
Régis Barailla	Aimé Césaré	Yves Fréville
Claude Barande	Guy Chaafrault	Michel Fromet
Bernard Bardin	Jean-Paul Chateaugust	Jean-Paul Fuchs
Alain Barrau	Jean Charbonnel	Claude Galts
Jacques Barrot	Bernard Charles	Claude Galametz
Claude Bartolone	Serge Charles	Bertrand Gallet
Philippe Bassinet	Michel Charzat	Dominique Gambier
Christian Batazile	Guy-Michel Chauveau	Pierre Garmendia
Jean-Claude Bateux	Jean-Claude Chermann	Marcel Garrouste
Umberto Battisti	Daniel Chevallier	Henri de Gastines
Dominique Baudis	Jean-Pierre	Kamilo Gata
Jean Beaufrils	Cherémement	Jean-Yves Gatouad
Guy Béche	Didier Chouat	Jean Gatel
Jacques Becq	André Clert	Jean Gaubert
Roland Beix	Michel Coffineau	Jean-Claude Gaymot
André Bellon	François Colcombet	Claude Gernon
Jean-Michel Belorgey	Georges Colla	Edmond Gerrer
Serge Beltrame	Michel Crépeau	Jean Glorionelli
Georges Benedetti	Jean-Marie Daillet	Pierre Goldberg
Jean-Pierre Bequet	Pierre-Jean Darlaud	Roger Gouhier
Michel Bérégovoy	Mme Martine David	Joseph Gourmelon
Pierre Bernard	Jean-Pierre	Hubert Gouze
François Bernardini	Defontaine	Gérard Gouzes
Michel Berson	Marcel Dehoux	Léo Gréard
Marcelin Berthelot	Jean-François	Gérard Grignon
Bernard Bioulac	Delahais	Ambroise Guellac
Jean-Claude Blin	André Delattre	Jean Guigné
Jean-Marie Bockel	André Delebedde	Georges Hage
Alain Bocquet	Jacques Delby	Guy Hermler
David Bokhot	Albert Deavers	Edmond Héré
Jean-Claude Bois	Bernard Derostel	Jacques Hecella
Gilbert Bouanemaison	Freddy	Pierre Hlard
Alain Bonnet	Deschaux-Benane	Elie Hezard
Augustin Borepoux	Jean-Claude Dessets	François Hollande
André Borel	Michel Destot	Pierre-Rémy Houssin
Bernard Bosson	Paul Dhaille	Jacques Huyghe
Mme Huguette	Michel Dinet	des Etages
Bouchardau	Marc Dolez	Gérard Istace
Jean-Michel	Yves Dollo	Mme Marie Jacq
Boucheron	René Douzière	Mme Muguette
(Ille-et-Vilaine)	Raymond Donyère	Jacquaint
Jean-Claude Boulard	Julien Dray	Frédéric Jalton
Jean-Pierre Bouquet	René Drouin	Henry Jean-Baptiste
Claude Bourdin	Claude Ducert	Jean-Jacques Jégon
René Bourget	Pierre Ducost	Jean-Pierre Joseph
Pierre Bourguignon	Jean-Louis Dumont	Noël Joseph
Jean-Pierre Braine	Dominique Dupilet	Alain Journet
Pierre Brana	Adrien Durand	Jean-Pierre Kuchelid

André Labarrière
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
André Lajoine
Jean-François
Laurique
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapaire
Claude Laréal
Dominique Larifla
Jean Lasrals
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Lecair
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Jean-Claude Lefort
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Philippe Legras
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Daniel Le Meur
Georges Lemoine
Guy Lengagne
Roger Léron
Alain Le Vern
Claude Lise
Robert Loïsi
Bernard Lotseau
Paul Lombard
Guy Lordinet
Jeanny Lorgeoux
Maurice
Louis-Joseph-Dugué
Jean-Pierre Luzzi
Bernard Madrelle
Jacques Mahéas
Guy Malaudala
Mme Marie-Claude
Malaval
Thierry Mandou
Georges Marchais
Jean-Pierre Marche
Roger Mas

René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathas
Pierre Méhaignerie
Pierre Métails
Mme Lucette
Michaux-Chevy
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Mme Hélène Migeon
Gilbert Millet
Claude Miquen
Gilbert Mitterrand
Marcel Mocour
Guy Monjalou
Gabriel Moatcharmont
Robert Montdargent
Mme Christiane Mora
Ernest Moutoussamy
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nanzi
Jean Oehler
Pierre Ortet
François Patriat
Michel Pelchat
Jean-Pierre Pélicant
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Louis Pierrea
Christian Pierret
Yves Pillot
Charles Pisira
Jean-Paul Planchou
Bernard Polgaant
Maurice Pourchon
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Jean-Claude Ramos
Guy Ravier
Alfred Recours
Daniel Reiser
Alain Richard
Jean Rigol
Gaston Rimareix
Jacques Rimbault
Roger Rischet

Mme Dominique
Robert
François Rochebloise
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart
José Rossi
André Rossinot
Mme Yvette Rowdy
René Rozquet
Michel Sainte-Marie
Philippe Sannarco
Jean-Pierre Saata Cruz
Jacques Santrot
Gérard Sannade
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzberg
Robert Schwiat
Philippe Séguin
Patrick Sere
Henri Sicre
Bernard Stasi
Mme Marie-Joséphine
Sabbat
Michel Suchod
Jean Tardito
Yves Tavernier
Jean-Michel Testa
Michel Thuvin
Fabien Thiéme
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vaillant
Emile Verassoud
Théo Vial-Masat
Pierre Victoria
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalks
Jean-Paul Virapoullé
Jean Vittraut
Marcel Wacheux
Aloÿse Warbovier
Jean-Pierre Worms.

Willy Diméglio
Eric Dolligé
Jacques Domleati
Guy Drut
Jean-Michel
Dubernard
Xavier Dugola
Georges Duraud
Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farras
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
Jean-Pierre Foucher
Claude Gaillard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gastier
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Francis Geng
Germain Gegeanwin
Michel Giraud
Georges Gorze
Hubert Grimault
François
Grussemeyer
Lucien Guichon
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Mme Elisabeth Hubert
Jean-Jacques Hyst
Mme Bernadette
Isaac-Sibille
Denis Jacquet
Michel Jacquenzla
Didier Jalla
Alain Jappé
Gabriel Kaspareit
Aimé Kergueris

Christian Kert
Jean Kiffer
Claude Labbé
Marc Laffleur
Jacques Lafleur
Alain Lamassoure
Edouard Landral
Gérard Léonard
Arnaud Lepereq
Pierre Lequiller
Roger Lestas
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Gérard Longuet
Alain Madelin
Jean-François Mancel
Raymond Marcella
Claude-Gérard Marcus
Gilbert Mathieu
Jean-François Mattel
Joseph-Henri
Maujôana da Gasset
Pierre Mazaesal
Pierre Merli
Georges Mesmla
Michel Meylan
Jean-Claude Mignon
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Louise Moreau
Alain Moyne-Bressand
Maurice
Nénou-Pwatabo
Jean-Marc Nesme
Michel Noir
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Arthur Paecht
Mme Françoise
de Panafieu
Robert Pasdrand

Mme Christiane Papon
Mme Monique Papon
Dominique Perben
Michel Péricard
Francisque Perrat
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Phillibert
Mme Yann Piat
Etienne Plate
Ladislas Postiatowski
Bernard Pons
Alexis Pota
Robert Proude
Jean Proulot
Eric Raoult
Jean Raoult
Jean-Luc Reitzer
Lucien Richard
Jean Rigaud
André Rossi
Rudy Salles
André Santisi
Nicolas Sarkozy
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Jean Seiffinger
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Ueberchlag
Léon Vachet
Jean Vallet
Philippe Vanseur
Gérard Vignoble
Robert-André Virieux
Michel Voisina
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff
Adrien Zeller.

Ont voté contre

MM.
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Jacques Baumel
Pierre de Beauville
Mme Christine Boutin
Albert Brochard
Louis de Broissis
Jean Charroppin
Gérard Chasseguet
Louis Colombani
Xavier Deslan

Serge Franchis
Jean-Louis Gossdoff
Jacques Godfrain
Alain Griotteray
Olivier Gaichard
Xavier Hunault
Emile Koehl
Pierre Mauger
Pierre Micaux
Jean-Pierre de Peretti
della Rocca

Jean-Luc Prael
Marc Reymann
Jean Royer
Maurice Sergheraert
Christian Spiller
Mme Marie-France
Stérbols
Paul-Louis Tenailon
André Thien Ah Koon
Philippe de Villiers
Roland Valloume.

Se sont abstenus volontairement

Mme Michèle
Alliot-Marie
Mme Nicole Ameline
MM.
René André
Henri-Jean Arnaud
Gautier Audinot
Pierre Bachelet
Mme Roselyne
Bachelot
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Barnier
Raymond Barre
Henri Bayard
François Bayrou
René Beaumont
Jean Bégault
Christian Bergelin
André Berthel
Jean Besson
Claude Birraux
Jacques Blanc

Roland Blain
Franck Borotra
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Jean Briane
Jean Brocard
Christian Cabal
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Jacques
Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Hervé de Charette
Jean-Paul Charé
Georges Chauvaux
Jacques Chirac
Paul Chifflet
Pascal Clément
Michel Colatrat

Daniel Colla
Georges Colombier
René Cozannou
Alain Cousin
Yves Cozannou
Jean-Michel Couve
René Couveignes
Henri Cuq
Olivier Dassault
Marc-Philippe
Dautbreuse
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Delahais
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau
Léonce Degruze
Jean Desmullis
Alain Devagnat
Patrick Devodjian
Claude Dhinnis

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Loïc Eouvard, qui présidait la séance.

D'autre part :

MM.

Léon Bertrand
Jean-Michel
Boucheron
(Charente)
Jean-Yves Cozan
Mme Martine
Dangreilh
Maurice Dousset
André Durr
René Garrec

François-Michel
Gonnot
Michel Inchauspé
Alain Josenne
Auguste Legros
Alexandre Léontieff
Jacques Madaeu-Arus
Jean-Louis Masson
Alain Mayoud
Philippe Mestre
Charles Pascou

Pierre Pasquini
Pierre Raynal
Gilles de Robien
Jean-Paul
de Rocca Serra
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Mme Suzanne
Sanvalgo
Michel Terrot.

Ont délégué leur droit de vote

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958)

MM. Robert Anselin à M. René Massat.
Henri-Jean Arnaud à M. Gautier Audinot.
François d'Aubert à M. Alain Griotteray.
Pierre Bachelet à M. Guy Drut.
Jean-Pierre Baeumler à M. Jacques Floch.
Jean-Pierre Balduyck à M. Pierre Forgues.
Edouard Balladur à Mme Roselyne Bachelot.
Gérard Bapt à M. Raymond Forni.
Claude Barate à M. Jean-Yves Chamard.
Bernard Bardin à M. Marcel Garrouste
Michel Barnier à M. Christian Cabal.
Claude Bartolone à M. Claude Gormon.
Philippe Bassinet à M. Joseph Gourmelon.
Umberto Battist à M. Daniel Vaillant.
Dominique Baudis à M. Jacques Barrot.
François Bayrou à M. Jean-Jacques Hyst.
Jean Bégault à M. Roger Lestas.
Jean-Michel Belorgey à M. Bernard Lefranc.
Serge Beltrame à M. Gérard Gouzes.
Pierre de Benouville à M. Pierre Mauger.
Jean-Pierre Bequet à M. Léo Grézard.
Pierre Bernard à M. Edmond Hervé.

François Bernardini à M. Pierre Hiard.
 Marcelin Berthelot à M. Jean Tardito.
 Jean Besson à M. Christian Estrosi.
 Roland Blum à M. Jean-Yves Haby.
 Jean-Marie Bockel à M. Jean Laborde.
 Alain Bocquet à M. Georges Hage.
 Alain Bonnet à M. Michel Lambert.
 Bernard Besson à M. Henry Jean-Baptiste.
 Mme Hugnette Bouchardeau à M. Michel Berson.
 MM. Jean-Claude Boulard à M. Jean-François Delahais.
 Bruno Bourg-Broc à M. Jean de Gaulle.
 Jean Bousquet à M. Georges Mesmin.
 Jacques Boyon à M. Lucien Guichon.
 Jean-Pierre Brard à M. Paul Lombard.
 Jean-Paul Bret à M. Jean Laurain.
 Albert Drochard à M. Pierre Micaux.
 Jean-Marie Cambacérés à M. Robert Le Foll.
 René Carpentier à M. Pierre Golberg.
 Bernard Carton à M. Jacques Lavédrine.
 Elie Castor à M. André Lejeune.
 Jean-Charles Cavaillé à M. Jean-Michel Couve.
 Robert Cazalet à M. Georges Durand.
 René Cazenave à M. Bernard Madrelle.
 Richard Cazenave à Mme Elisabeth Hubert.
 Aimé Césaire à M. Guy Lengagne.
 Jacques Chaban-Delmas à M. Patrick Ollier.
 Jean-Paul Chanteguet à M. Robert Loïdi.
 Serge Charles à M. Philippe Auberger.
 Georges Chavanes à M. Francis Geng.
 Daniel Chevallier à M. Marcel Mocœur.
 Jean-Pierre Chevènement à M. Jacques Mahéas.
 Jacques Chirac à M. Bernard Pons.
 Didier Chouat à M. Guy Malandain.
 Michel Cointat à M. Alain Devaquet.
 François Colcombet à M. Roger Mas.
 Georges Colin à M. François Massot.
 Louis Colombani à M. Philippe de Villiers.
 René Couanau à M. Gérard Vignoble.
 René Couveinhes à M. Claude Dhinnin.
 Olivier Dassault à M. Jean-François Mancel.
 Bernard Debré à M. Jean-Michel Ferrand.
 André Delehedde à M. Didier Mathus.
 Jean-Marie Demange à M. André Berthol.
 Jean-François Deniau à M. Alain Lamassoure.
 Xavier Deniau à Mme Christine Boutin.
 Albert Denvers à M. André Delattre.
 Jean-Claude Dessenin à M. Pierre Métais.
 Patrick Devedjian à M. Robert Poujade.
 Paul Dhaille à Mme Hélène Mignon.
 Eric Doligé à M. Jean-Claude Mignon.
 Jacques Dominati à M. Raymond Marcellin.
 Claude Ducert à M. Jean Gatel.
 Xavier Dugoin à M. Robert Galley.
 Mme Janine Ecochard à M. Alain Néri.
 MM. Charles Ehrmann à M. Rudy Salles.
 Henri Emmanuelli à M. François Patriat.
 Laurent Fabius à M. Jacques Santrot.
 Jean Falala à M. Jean-Claude Thomas.
 Hubert Falco à M. Francis Delattre.
 Jacques Farran à M. Jean Brocard.
 Jacques Fleury à M. Pierre-Yvon Trémel.
 Alain Fort à M. Jean-Pierre Pénicaud.
 Jean-Pierre Fourré à M. Michel Pezet.
 Michel Françaix à M. Charles Pistre.
 Roger Franzoni à M. Bernard Poignant.
 Georges Frêche à M. Jean Proveux.
 Michel Fromet à M. Bernard Schreiner (Yvelines).
 Bertrand Gallet à M. Maurice Briand.
 Gilbert Gantier à M. Jean-François Mattei.
 Pierre Garmendia à M. Alfred Recours.
 Kamilo Gata à M. Jean Rigal.
 Edmond Gerrer à M. Jean-Paul Fuchs.
 Roger Gouhier à Mme Muguette Jacquaint.
 Gérard Grignon à M. Jean-Jacques Jégou.
 François Grussenmeyer à M. Jean Ueberschlag.
 Olivier Guichard à M. Jean-Louis Goasduff.
 François d'Harcourt à M. Claude Gatignol.
 Guy Hermier à M. André Duroméa.
 Jacques Heuclin à M. Pierre Bourguignon.
 François Hollande à M. Alain Rodet.
 Frédéric Jalton à M. René Rouquet.
 Didier Julia à M. Lucien Richard.
 Aimé Kergueris à M. Michel Meylan.
 Christian Kert à M. Hubert Grimault.
 André Labarrère à M. Maurice Adevah-Pœuf.

Jean Lacombe à M. Jean-Marie Alaize.
 Marc Laffineur à M. Maurice Ligot.
 Jacques Lafleur à M. Alain Juppé.
 Pierre Lagorce à Mme Jacqueline Alquier.
 Dominique Lanfla à M. Jean-Yves Autexier.
 Gilbert Le Bris à M. Guy Bèche.
 Mme Marie-France Lecuir à M. Roland Beix.
 MM. Jean-Yves Le Déaut à M. Alain Barrau.
 Jean Le Garrec à M. Julien Dray.
 Georges Lemoine à M. Jean Anciant.
 Arnaud Lepercq à M. Arthur Déhaine.
 Roger Leron à M. Jean-Jacques Queyranne.
 Jean de Lipkowski à M. Léon Vachet.
 Claude Lise à M. Bernard Bioulac.
 Gérard Longuet à M. Yves Coussain.
 Guy Lordinot à M. David Bohbot.
 Jeanny Lorgeoux à M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).
 Maurice Louis-Joseph-Dogué à M. Augustin Bonrepaux.
 Jean-Pierre Luppi à M. Gilbert Bonnemaïson.
 Alain Madelin à M. Willy Dimeglio.
 Thierry Mandon à M. André Borel.
 Georges Marchais à M. André Lajoinie.
 Claude-Gérard Marcus à Mme Christiane Papon.
 Marius Masse à M. René Bourget.
 Pierre Mazeaud à M. Jacques Toubon.
 Pierre Merli à Mme Louise Moreau.
 Mme Lucette Michaux-Chevry à M. Pierre-Rémy Houssin.
 MM. Henri Michel à M. Alain Brune.
 Jean-Pierre Michel à Mme Denise Cacheux.
 Charles Miossec à M. René Galy-Déjean.
 Claude Miquen à M. Christian Bataille.
 Gilbert Mitterrand à M. Jean-Christophe Cambadélis.
 Mme Christiane Mora à M. Bernard Derosier.
 MM. Ernest Moutoussamy à M. Jean-Claude Lefort.
 Alain Moyne-Bressand à M. Georges Colombier.
 Maurice Nénou-Pwataho à M. Etienne Pinte.
 Jean-Marc Nesme à M. Pascal Clément.
 Michel Noir à M. Jean-Michel Dubernard.
 Jean-Paul Nunzi à M. Roland Carraz.
 Jean Oehler à M. Michel Charzat.
 Pierre Ortet à M. André Clerf.
 Mme Françoise de Panafieu à M. Jean Kiffer.
 MM. Robert Pandraud à M. Gérard Léonard.
 Dominique Perben à M. Eric Raoult.
 Michel Péricard à M. Franck Borotra.
 Alain Peyrefitte à M. Jean Tiberi.
 Jean-Pierre Philibert à M. Jean Proriol.
 Mme Yann Piat à M. René Beaumont.
 MM. Christian Pierret à Mme Martine David.
 Yves Pillot à M. Marc Dolez.
 Ladislas Poniatowski à M. Pierre-André Wiltzer.
 Alexis Pota à M. Raymond Barre.
 Maurice Pourchon à M. Raymond Douyère.
 Guy Ravier à M. Henri d'Attilio.
 Jean-Luc Reitzer à M. Georges Gorse.
 Marc Reymann à M. Emile Köhl.
 Jean Rigaud à M. Gilbert Mathieu.
 Jacques Rimbault à M. Louis Pierna.
 François Rochebloine à M. Ambroise Guelec.
 Jacques Roger-Machart à M. Yves Dollo.
 André Rossi à M. Pierre Lequiller.
 José Rossi à M. Jean-Marie Caro.
 Jean Royer à Mme Marie-France Stirbois.
 Antoine Rufenacht à M. Michel Inchauspé.
 Francis Saint-Ellier à M. René Garrec.
 Michel Sainte-Marie à M. René Drouin.
 Philippe Sanmarco à M. Jean-Louis Dumont.
 André Santini à M. Léonce Deprez.
 Nicolas Sarkozy à M. Georges Tranchant.
 Robert Savy à M. Dominique Dupilet.
 Roger-Gérard Schwarzenberg à M. Claude Gaits.
 Robert Schwint à M. Jean-Paul Durieux.
 Philippe Séguin à M. Philippe Legras.
 Jean Seitlinger à M. Denis Jacquat.
 Patrick Sève à M. Jean-Pierre Defontaine.
 Henri Sicre à M. Marcel Dehoux.
 Michel Suchod à M. Jean Albouy.
 Yves Tavernier à M. Jacques Cambolive.
 Jean-Michel Testu à M. René Dosière.
 Michel Thauvin à M. Michel Dinet.
 Fabien Thiémé à M. Daniel Le Meur.
 André Thien Ah Koon à M. Maurice Sergheraert.
 Philippe Vasseur à M. Daniel Colin.
 Emile Vernaudon à M. Gabriel Montcharmont.

Pierre Victoria à M. Gérard Istace.
Yves Vidal à M. Noël Joseph.
Jean-Paul Virapoulle à M. Yves Fréville.
Robert-André Vivien à M. Gabriel Kaspereit.
Roland Vuillaume à M. Jean Charroppin.
Aloÿse Warhouver à M. Guy Monjalon.
Jean-Pierre Worms à M. Jérôme Lambert.
Adrien Zeller à M. Jean-Pierre Foucher.

Mises au point au sujet du présent scrutin
(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Emmanuel Aubert a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

MM. Alain Jonemann et Philippe Mestre ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

MM. René Garrec, Jacques Godfrain et Francis Saint-Eliler ont fait savoir qu'ils avaient voulu « s'abstenir volontairement ».

M. Jean-François Deniau a fait savoir qu'il avait voulu « ne pas prendre part au vote ».

SCRUTIN (N° 725)

sur l'ensemble du projet de loi relatif au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain et à la procréation médicalement assistée, et modifiant le code de la santé publique.

Nombre de votants	536
Nombre de suffrages exprimés	427
Majorité absolue	214
Pour l'adoption	349
Contre	78

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (267) :

Pour : 267.

Groupe R.P.R. (125) :

Pour : 29. - MM. René André, Henri-Jean Arnaud, Pierre Bachelet, Patrick Balkany, Michel Barnier, Christian Cabal, Richard Cazenave, Jacques Chaban-Delmas, Michel Cointat, Alain Cousin, Henri Cuq, Olivier Dassault, Alain Devaquet, Guy Drut, Xavier Dugoin, Robert Galley, Mme Elisabeth Hubert, MM. Alain Juppé, Jacques Lafleur, Philippe Legras, Jean-François Mancel, Claude-Gérard Marcus, Pierre Mazeaud, Charles Miossec, Patrick Oiller, Mme Christiane Papon, MM. Bernard Schreiner (Bas-Rhin), Philippe Séguin et Jacques Toubon.

Contre : 38. - MM. Philippe Auberger, Emmanuel Aubert, Jacques Baumel, Pierre de Benouville, Christian Bergelin, Franck Borotra, Jacques Boyon, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Paul Charlé, Jean Charroppin, Gérard Chasseguet, René Couvelhès, Jean-Louis Debré, Arthur Dehaine, Xavier Deniau, Claude Dhluain, Jean Faïala, Jean-Michel Ferrand, François Fillon, Édouard Frédéric-Dupont, Henri de Gastines, Michel Craud, Jean-Louis Gossuff, Jacques Godfrain, François Grussenmeyer, Olivier Guichard, Lucien Gulchon, Arnaud Laperce, Pierre Manger, Michel Péricard, Alain Peyrefitte, Etienne Pinte, Eric Raoult, Jean-Claude Thomas, Jean Tiberi, Jean Ueberschlag, Jean Vallet et Roland Vuillaume.

Abstentions volontaires : 43.

Non-votants : 15. - MM. Bernard Debré, André Durr, Michel Inchauspé, Alain Jonemann, Jacques Mardou-Arus, Jean-Louis Masson, Mme Lucette Michaux-Cherry, M. Charles Paccou, Mme Françoise de Passieau, MM. Pierre Pasquial, Dominique Perben, Pierre Reynal, Jean-Paul de Rocca Serra, Antoine Rufenacht et Michel Terrot.

Groupe U.D.F. (88) :

Pour : 36.

Contre : 20. - MM. François d'Aubert, Albert Brochard, Pascal Clément, Daniel Colla, Louis Colombani, Alain

Griotteray, Xavier Hunault, Emile Koehl, Marc Laffineur, Maurice Ligoï, Gilbert Mathieu, Pierre Micaux, Jean-Marc Nesme, Francisque Perrut, Jean-Luc Preei, Marc Reymann, Jean Rigaud, Paul-Louis Tenatzen, Philippe Vasseur et Philippe de Villiers.

Abstentions volontaires : 22. - MM. Henri Bayard, René Beaumout, Jacques Blanc, Jean Bousquet, Jean-Guy Branger, Jean Brocard, Jean-Marie Caro, Hervé de Charette, Willy Diméglio, Charles Ehrmann, Jacques Farran, Aimé Kergeris, Alain Madelin, Joseph-Henri Maujolan du Gasset, Georges Mesmin, Michel Meylan, Charles Millon, Jean-Pierre Philibert, Mme Yann Plat, MM. Jean Proriot, José Rossi et Rudy Saïles.

Non-votants : 10. - MM. Francis Delattre, Maurice Dousset, Hubert Falco, René Garrec, François-Michel Gannot, Alain Mayoud, Philippe Mestre, Arthur Paecht, Gilles de Robien et Francis Saint-Eliler.

Groupe U.D.C. (40) :

Pour : 7. - MM. Raymond Barre, René Couanau, Gérard Grignon, Jean-Jacques Jegou, Bernard Stasi, Gérard Vigoube et Jean-Jacques Weber.

Contre : 13. - MM. François Bayrou, Mme Christine Boutin, MM. Jean Briane, Georges Chavares, Marc-Philippe Dabresse, Adrien Durand, Yves Fréville, Francis Geng, Germain Geogenwin, Jean-Jacques Hiest, Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. Jean-Paul Virapoulle et Michel Voisin.

Abstentions volontaires : 16.

Non-votants : 4. - MM. Loïc Bouvard (Président de Séance), Jean-Yves Coran, Hubert Grimault et Christian Kert.

Groupe communiste (26) :

Abstentions volontaires : 26.

Non-inacrits (24) :

Pour : 10. - MM. Jean-Marie Cambacérés, Jean Charbonnel, Jean-Claude Chermann, Jean-Michel Dubernard, Claude Miquen, Michel Noir, Alexis Pota, Yves Vidal, Marcel Wacheux et Aloÿse Warhouver.

Contre : 7. - MM. Jean-Marie Dallet, Jean-Pierre de Peretti della Rocca, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Mme Marie-France Stirbois et M. André Thien Ah Koon.

Abstentions volontaires : 2. - MM. Serge Franchis et Elie Hoarsu.

Non-votants : 5. - MM. Léon Bertrand, Jean-Michel Boucheron (Charente), Mme Martine Daugreilh, MM. Auguste Legros et Alexandre Léontieff.

Ont voté pour

MM.		
Maurice	Christian Battille	Jean-Claude Boniard
Aderah-Peuf	Jean-Claude Bateux	Jean-Pierre Bouquet
Jean-Marie Alaize	Umberto Battist	Claude Bourdin
Jean Albovy	Jean Beauflis	René Bourget
Mme Jacqueline	Guy Bèche	Pierre Bourguignon
Alquier	Jacques Berq	Jean-Pierre Braine
Mme Nicole Amelina	Jean Bégault	Pierre Brana
Jean Anciaut	Roland Beix	Jean-Paul Bret
René André	André Bellon	Maurice Bréard
Bernard Angels	Jean-Michel Belorgey	Alain Brune
Robert Anselin	Serge Beltrame	Alain Bureau
Henri-Jean Arnaud	Georges Benedetti	Christian Cabal
Henri d'Attilio	Jean-Pierre Bequet	Mme Denise Cachaux
Jean Aroux	Michel Bérégovoy	Jean-Paul Calboud
Jean-Yves Autexier	Pierre Bernard	Alain Calmat
Jean-Marc Ayrault	François Bernardini	Jean-Marie Cambacérés
Pierre Bachelet	Michel Bernon	Jean-Christophe
Jean-Paul Bachy	Bernard Blouac	Cambadelle
Jean-Pierre Baccumber	Jean-Claude Blin	Jacques Cambolite
Jean-Pierre Zalduyck	Roland Blum	André Capet
Patrick Balkany	Jean-Marie Bockel	Roland Carré
Jean-Pierre Balligand	David Bobbot	Michel Carré
Gérard Bapt	Jean-Claude Bols	Bernard Caron
Régis Baralla	Gilbert Bonnemaison	Elie Caster
Claude Barande	Alain Bonnet	Bernard Casvin
Bernard Bardia	Augustin Bourrepoux	Robert Casalet
Michel Barlier	André Borel	René Cazenave
Alain Barrau	Mme Huguette	Richard Cazeauve
Raymond Barre	Boucardreau	Aimé Césaire
Claude Bartolone	Jean-Michel	Jacques
Philippe Baudet	Boucheron	Charles Delmas
	(Ille-et-Vilaine)	Guy Chaudruant

Jean-Paul Chantegnet
Jean Charbonnel
Bernard Charles
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Jean-Claude Chermann
Daniel Chevallier
Jean-Pierre
Chevenement
Paul Chollet
Didier Chouat
André Clerf
Michel Coffineau
Michel Cointat
François Colcombe
Georges Colin
Georges Colombier
René Couanau
Alain Cousin
Yves Coussain
Michel Crépeau
Henri Cnq
Olivier Dassant
Pierre-Jean Daviaud
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defontaine
Marcel Dehoux
Jean-François
Deihals
André Delattre
André Delehedde
Jacques Delhy
Jean-François Deniau
Albert Denvers
Léonce Deprez
Bernard Derosier
Jean Desanlis
Freddy
Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessein
Michel Destot
Alain Devsquet
Paul Dhalle
Michel Dinot
Marc Dolez
Yves Dollé
Jacques Dominati
René Dosière
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Guy Drut
Jean-Michel
Dunbernard
Claude Ducert
Pierre Ducout
Xavier Dugoin
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupilet
Georges Durand
Yves Durand
Jean-Paul Dorieux
Paul Duvaléx
Mme Janine Ecohard
Henri Emmanuel
Pierre Esteve
Claude Evin
Laurent Fabius
Albert Facon
Charles Fèvre
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Formé
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel François
Roger Franzoni
Georges Frêche
Michel Fromet
Claude Gaillard
Claude Galts
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Robert Galley
Dominique Gambier
Gilbert Gantier
Pierre Garnaud
Marcel Garros
Kamil Gata

Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Claude Gatignol
Jean Gaubert
Claude Germon
Jean Giovannelli
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Grizard
Gérard Grignon
Jean Guigné
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Edmond Hervé
Jacques Heuclin
Pierre Hiard
François Hollande
Mme Elisabeth Hubert
Jacques Huyghues
des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Denis Jaquat
Frédéric Jaltoz
Jean-Jacques Jegou
Jean-Pierre Joseph
Noël Joseph
Alain Journet
Alain Juppé
Jean-Pierre Kucheida
André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Jacques Lafleur
Pierre Lagorce
Jean-François
Lamarque
Alain Lamassoure
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapaire
Claude Laréal
Dominique Larifla
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Lecur
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Philippe Legras
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemoine
Guy Lengagne
Pierre Lequiller
Roger Léron
Roger Lestas
Alain Le Vern
Claude Lise
Robert Loidi
Bernard Loiseau
Gérard Longuet
Guy Lordinot
Jeanny Lorgeoux
Maurice
Louis-Joseph-Dogné
Jean-Pierre Luppi
Bernard Madrelle
Jacques Mahéas
Guy Malaudain
Mme Marie-Claude
Malaval
Jean-François Mancel
Thierry Mandon
Raymond Marcellin
Jean-Pierre Marche
Claude-Gérard Marcus
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Jean-François Mattel
Pierre Mauzeaud
Pierre Meili
Pierre Métais
Henri Michel
Jean-Pierre Michel

Didier Migaud
Mme Hélène Mignon
Charles Miossec
Claude Miqueu
Gilbert Mitterrand
Marcel Moëcar
Guy Monjalon
Gabriel Montcharmont
Mme Christiane Mora
Mme Louise Moreau
Alain Moyné-Bressand
Bernard Nayral
Alain Néri
Michel Noir
Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler
Patrick Ollier
Pierre Ortet
Mme Christiane Papou
François Patriat
Michel Pelchat
Jean-Pierre Pénicaud
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Christian Pierret
Yves Pillot
Charles Pistre
Jean-Paul Planchou
Bernard Poignat
Ladislas Poniatowski
Alexis Pota
Maurice Pourchon
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Jean-Claude Ramos
Guy Ravier
Alfred Recours
Daniel Reiner
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Roger Rinchet
Mme Dominique
Robert
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart
André Rossi
André Rossinat
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Michel Sainte-Marie
Philippe Sammarco
Jean-Pierre Santa Cruz
André Santini
Jacques Santrot
Gérard Saumade
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzenberg
Robert Schwint
Philippe Séguin
Jean Seitlinger
Patrick Seve
Henri Sicre
Bernard Stasi
Mme Marie-Joséphine
Sublet
Michel Suchod
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
Michel Thauvin
Jacques Toubon
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vallant
Emile Vernaudon
Pierre Victoria
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalies
Gérard Vignoble
Jean Vittraat
Marcel Wacheux
Aloyse Warhouer
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff
Jean-Pierre Worms.

MM.
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Jacques Baume
François Bayrou
Pierre de Benouville
Christian Bergelou
Franck Borotra
Mme Christine Boutin
Jacques Boyon
Jean Briane
Albert Brochard
Mme Nicole Catala
Jean-Ortet
Jean Charroppia
Gérard Chasseguet
Georges Chavares
Pascal Clément
Daniel Colin
Louis Colombani
René Couveinhes
Jean-Marie Daillet
Marc-Philippe
Daubresse
Jean-Louis Debré
Arthur Dehalne
Xavier Deniau
Claude Dhinin

Ont voté contre

Adrien Durand
Jean Falala
Jean-Michel Ferrand
François Fillon
Edouard
Frédéric-Dupont
Yves Fréville
Henri de Gastines
Francis Geng
Germain Gengenwin
Michel Giraud
Jean-Louis Goessdoff
Jacques Godfray
Alain Griotteray
François
Crussenmeyer
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Xavier Hunault
Jean-Jacques Hyst
Mme Bernadette
Isaac-Sibille
Ernie Koehl
Marc Laffineur
Arnaud Lepereq
Maurice Ligot
Gilbert Mathieu
Pierre Mauger

Pierre Micaux
Jean-Marc Nesme
Jean-Pierre de Peretti
della Rocca
Michel Péricard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Etienne Pinte
Jean-Luc Preef
Eric Raoult
Marc Reymann
Jean Rigaud
Jean Royer
Maurice Serberaert
Christian Spiller
Mme Marie-France
Stirbois
Paul-Louis Tenallion
André Thlen Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberl
Jean Ueberschlag
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Philippe de Villers
Jean-Paul Virapoullé
Michel Volsin
Roland Vullmaume.

Se sont abstenus volontairement

Mme Michèle
Alliot-Marie
MM.
Edmond Alphandéry
François Asensi
Gautier Audinot
Mme Roselyne
Bachelot
Edouard Balladur
Claude Barate
Jacques Barrot
Dominique Baudis
Henri Bayard
René Beaumont
Marcelin Berthelot
André Berthol
Jean Besson
Claude Birraux
Jacques Blanc
Alain Bocquet
Bernard Bosson
Bruno Bourg-Broc
Jean Bonsquet
Jean-Guy Branger
Jean-Pierre Brard
Jean Brocard
Louis de Broissia
Jacques Brunhes
Jean-Marie Caro
René Carpentier
Jean-Charles Cavaillé
Jean-Yves Chamard
Hervé de Charette
Serge Charles
Jacques Chirac
Jean-Michel Couve
Jean-Pierre Delalande
Jean-Marie Demange

Patrick Devedjian
Willy Diméglio
Eric Dolige
André Duroméa
Charles Ehnmann
Christian Estrosi
Jacques Farran
Jean-Pierre Foucher
Serge Franchis
Jean-Paul Fuchs
René Galy-Dejean
Jean de Gaulle
Jean-Claude Gayssot
Edmond Gerrer
Pierre Goldberg
Georges Gorse
Roger Gouhier
Ambroise Guellot
Georges Hage
Guy Hermier
Elie Hoarau
Pierre-Rémy Houssin
Mme Mugette
Jacquaint
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Didier Julla
Gabriel Kasperelt
Aimé Kergeris
Jean Kiffer
Claude Labbé
André Lajoinie
Edouard Landrain
Jean-Claude Lefort
Daniel Le Meur
Gérard Léonard
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowskl
Paul Lombard

Alain Madelin
Georges Marchais
Joseph-Henri
Maujouiou du Gasset
Pierre Méhaignerie
Georges Mesmin
Michel Meylan
Jean-Claude Mignon
Gilbert Millet
Charles Millon
Robert Montargent
Ernest Moutoussamy
Maurice
Nénou-Pwataho
Roland Nungesser
Robert Pandraud
Mme Monique Papon
Jean-Pierre Phillibert
Mme Yann Plat
Louis Pierna
Bernard Pons
Robert Poujade
Jean Prorol
Jean-Luc Reitzer
Lucien Richard
Jacques Rimbault
François Rochebloue
José Rossi
Rudy Salles
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne
Sauvalgo
Jean Tardito
Fabien Thlémé
Georges Tranchant
Léon Vachet
Théo Vial-Massat
Robert-André Vivien
Adrien Zeller.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Loïc Bouvard, qui présidait la séance.

D'autre part :

MM.
Léon Bertrand
Jean-Michel
Boucheron
(Charente)

Jean-Yves Cozan
Mme Martine
Daugreilh
Bernard Debré

Francis Delattre
Maurice Doussat
André Durr
Hubert Falco

René Garrec	Jean-Louis Masson	Dominique Perben
François-Michel Gannot	Alain Mayoud	Pierre Raynal
Hubert Grimault	Philippe Mestre	Gilles de Robien
Michel Inchauspé	Mme Lucette Michaux-Chery	Jean-Paul de Rocca Serra
Alain Jonemann	Charles Paecou	Antoine Rufenacht
Christian Kert	Arthur Paecht	Francis Saint-Ellier
Auguste Legros	Mme Françoise de Panafieu	Michel Terrot.
Alexandre Léontieff	Pierre Pasquini	
Jacques Masdeu-Arus		

Ont délégué leur droit de vote

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958)

- MM. Robert Anselin à M. René Massat.
 Henri-Jean Arnaud à M. Henri Cuq.
 François d'Aubert à M. Alain Griotteray.
 Pierre Bachelet à M. Guy Druet.
 Jean-Pierre Baeumler à M. Jacques Floch.
 Jean-Pierre Baiduyck à M. Pierre Forgues.
 Edouard Balladur à Mme Roselyne Bachelot.
 Gérard Bapt à M. Raymond Forni.
 Claude Barate à M. Jean-Yves Chamard.
 Bernard Bardin à M. Marcel Garrouste.
 Michel Barnier à M. Christian Cabal.
 Claude Bartolone à M. Claude Germon.
 Philippe Bassinet à M. Joseph Gourmelon.
 Umberto Battist à M. Daniel Vaillant.
 Dominique Baudis à M. Jacques Barrot.
 François Bayrou à M. Jean-Jacques Hyest.
 Jean Begault à M. Roger Lestas.
 Jean-Michel Belorgey à M. Bernard Lefranc.
 Serge Beltrame à M. Gérard Gouzes.
 Pierre de Bénouville à M. Pierre Mauger.
 Jean-Pierre Bequet à M. Léo Grézar.
 Pierre Bernard à M. Edmond Hervé.
 François Bernardini à M. Pierre Hiard.
 Marcelin Berthelot à M. Jean Tardito.
 Jean Besson à M. Christian Estrosi.
 Roland Blum à M. Jean-Yves Haby.
 Jean-Marie Bockel à M. Jean Laborde.
 Alain Bocquet à M. Georges Hage.
 Alain Bonnet à M. Michel Lambert.
 Bernard Bosson à M. Henry Jean-Baptiste.
- Mme Huguette Bouchardeau à M. Michel Berson.
- MM. Jean-Claude Boulard à M. Jean-François Delahais.
 Bruno Bourg-Broc à M. Jean de Gaulle.
 Jean Bousquet à M. Georges Mesmin.
 Jacques Boyon à M. Lucien Guichon.
 Jean-Pierre Brard à M. Paul Lombard.
 Jean-Paul Bret à M. Jean Laurain.
 Albert Brochard à M. Pierre Micau.
 Jean-Marie Cambacérés à M. Robert Le Foll.
 René Carpentier à M. Pierre Golberg.
 Bernard Carton à M. Jacques Lavèdrine.
 Elie Castor à M. André Lejeune.
 Jean-Charles Cavallé à M. Jean-Michel Couve.
 Robert Cazalet à M. Georges Durand.
 René Cazenave à M. Bernard Madrelle.
 Richard Cazenave à M. Mme Elisabeth Hubert.
 Aimé Césaire à M. Guy Lengagne.
 Jacques Chaban-Delmas à M. Patrick Ollier.
 Jean-Paul Chanteguet à M. Robert Loïdi.
 Serge Charles à M. Jean Kiffer.
 Georges Chavanes à M. Francis Geng.
 Daniel Chevallier à M. Marcel Mocœur.
 Jean-Pierre Chevènement à M. Jacques Mahéas.
 Jacques Chirac à M. Bernard Pons.
 Didier Chouat à M. Guy Malandain.
 Michel Cointat à M. Alain Devaquet.
 François Colcombet à M. Roger Mas.
 Georges Colin à M. François Massot.
 Louis Colombani à M. Philippe de Villiers.
 René Couanau à M. Gérard Vignoble.
 René Couveinhes à M. Claude Dhinnin.
 Olivier Dassault à M. Jean-François Mancel.
 André Delehedde à M. Didier Mathus.
 Jean-Marie Demange à M. André Berthol.
 Jean-François Deniau à M. Alain Lamassoure.
 Xavier Deniau à Mme Christine Boutin.
 Albert Denvers à M. André Delattre.
 Jean-Claude Dessein à M. Pierre Métais.
 Patrick Devedjian à M. Robert Poujade.
 Paul Dhaille à Mme Hélène Mignon.
 Eric Doligé à M. Jean-Claude Mignon.
- Jacques Dominati à M. Raymond Marcellin.
 Claude Ducert à M. Jean Gatel.
 Xavier Dugoin à M. Robert Galley.
- Mme Janine Ecochard à M. Alain Néri.
- MM. Charles Ehrmann à M. Rudy Salles.
 Henri Emmanuelli à M. François Patriat.
 Laurent Fabius à M. Jacques Santrot.
 Jean Falala à M. Jean-Claude Thomas.
 Hubert Falco à M. Francis Delattre.
 Jacques Farran à M. Jean Brocard.
 Jacques Fleury à M. Pierre-Yvon Trémel.
 Alain Fort à M. Jean-Pierre Pénicaut.
 Jean-Pierre Fourré à M. Michel Pezet.
 Michel Françaix à M. Charles Pistre.
 Roger Franzoni à M. Bernard Poignant.
 Georges Frêche à M. Jean Proveux.
 Michel Fromet à M. Bernard Schreiner (Yvelines).
 Bertrand Gallet à M. Maurice Briand.
 Gilbert Gantier à M. Jean-François Mattei.
 Pierre Garmendia à M. Alfred Recours.
 Kamilo Gata à M. Jean Rigal.
 Edmond Gerrer à M. Jean-Paul Fuchs.
 Roger Gouhier à Mme Muguette Jacquaint.
 Gérard Grignon à M. Jean-Jacques Jégou.
 François Grussenmeyer à M. Jean Ueberschlag.
 Olivier Guichard à M. Jean-Louis Goasduff.
 François d'Harcourt à M. Claude Gatignol.
 Guy Hermier à M. André Duroméa.
 Jacques Heuclin à M. Pierre Bourguignon.
 François Hollande à M. Alain Rodet.
 Frédéric Jalton à M. René Rouquet.
 Didier Julia à M. Lucien Richard.
 Aimé Kergueris à M. Michel Meylan.
 Christian Kert à M. Hubert Grimault.
 André Labarrère à M. Maurice Adevah-Pœuf.
 Jean Lacombe à M. Jean-Marie Alaize.
 Marc Laffineur à M. Maurice Ligot.
 Jacques Lafleur à M. Alain Juppé.
 Pierre Lagorce à Mme Jacqueline Alquier.
 Dominique Lariffa à M. Jean-Yves Autexier.
 Gilbert Le Bris à M. Guy Bêche.
- Mme Marie-France Lecuir à M. Roland Beix.
- MM. Jean-Yves Le Déaut à M. Alain Barrau.
 Jean Le Garrec à M. Julien Dray.
 Georges Lemoine à M. Jean Anciant.
 Arnaud Lepercq à M. Arthur Delhaine.
 Roger Leron à M. Jean-Jack Queyranne.
 Jean de Lipkowski à M. Léon Vachet.
 Claude Lise à M. Bernard Bioulac.
 Gérard Longuet à M. Yves Coussain.
 Guy Lordinot à M. David Bohbot.
 Jeanny Lorgeoux à M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).
 Maurice Louis-Joseph-Dogué à M. Augustin Bonrepaux.
 Jean-Pierre Luppi à M. Gilbert Bonnemaïson.
 Alain Madelin à M. Willy Diméglio.
 Thierry Mandon à M. André Borel.
 Georges Marchais à M. André Lajoinie.
 Claude-Gérard Marcus à Mme Christiane Papon.
 Marius Masse à M. René Bourget.
 Pierre Mazeaud à M. Jacques Toubon.
 Pierre Merli à Mme Louise Moreau.
 Henri Michel à M. Alain Brune.
 Jean-Pierre Michel à Mme Denise Cacheux.
 Charles Miossec à M. Patrick Balkany.
 Claude Miqueu à M. Christian Rataille.
 Gilbert Mitterrand à M. Jean-Christophe Cambadellis.
- Mme Christiane Mora à M. Bernard Derosier.
- MM. Ernest Moutoussamy à M. Jean-Claude Lefort.
 Alain Moyne-Bressand à M. Georges Colombier.
 Maurice Nénou-Pwataho à M. René Galy-Déjean.
 Jean-Marc Nesme à M. Pascal Clément.
 Michel Noir à M. Jean-Michel Dubernard.
 Jean-Paul Nunzi à M. Roland Carraz.
 Jean Oehler à M. Michel Charzat.
 Pierre Ortet à M. André Clerf.
 Robert Pandraud à M. Gérard Léonard.
 Michel Péricard à M. Franck Borotra.
 Alain Peyrefitte à M. Jean Tiberi.
 Jean-Pierre Philibert à M. Jean Priol.
- Mme Yann Piat à M. René Beaumont.
- MM. Christian Pierret à Mme Martine David.
 Yves Pillet à M. Marc Dolez.
 Ladislas Poniatowski à M. Pierre-André Wiltzer.
 Alexis Pota à M. Raymond Barre.

Maurice Pourchon à M. Raymond Douyère.
 Guy Ravier à M. Henri d'Attilio.
 Jean-Luc Reitzer à M. Georges Gorse.
 Marc Reymann à M. Emile Kœhl.
 Jean Rigaud à M. Gilbert Mathieu.
 Jacques Rimbault à M. Louis Pierna.
 François Rochebloine à M. Ambroise Guellec.
 Jacques Roger-Machart à M. Yves Dollo.
 André Rossi à M. Pierre Lequiller.
 José Rossi à M. Jean-Marie Caro.
 Jean Royer à Mme Marie-France Stirbois.
 Antoine Rufenacht à M. Michel Inchauspé.
 Francis Saint-Ellier à M. René Garrec.
 Michel Sainte-Marie à M. René Drouin.
 Philippe Sanmarco à M. Jean-Louis Dumont.
 André Santini à M. Léonce Deprez.
 Nicolas Sarkozy à M. Georges Tranchant.
 Mme Suzanne Sauvaigo à M. Pierre-Rémy Houssin.
 MM. Robert Savy à M. Dominique Dupilet.
 Roger-Gérard Schwartzberg à M. Claude Gaits.
 Robert Schwint à M. Jean-Paul Durieux.
 Philippe Séguin à M. Philippe Legras.
 Jean Seitlinger à M. Denis Jacquat.
 Patrick Sève à M. Jean-Pierre Defontaine.
 Henri Sicre à M. Marcel Dehoux.
 Michel Suchod à M. Jean Albouy.
 Yves Tavernier à M. Jacques Cambolive.
 Jean-Michel Testu à M. René Dosière.

Michel Thauvin à M. Michel Dinet.
 Fabien Thiémé à M. Daniel Le Meur.
 André Thien Ah Koon à M. Maurice Sergheraert.
 Philippe Vasseur à M. Daniel Colin.
 Emile Vernaudo à M. Gabriel Montcharmont.
 Pierre Victoria à M. Gérard Istacc.
 Yves Vidal à M. Noël Joséphe.
 Jean-Paul Virapoullé à M. Yves Fréville.
 Robert-André Vivien à M. Gabriel Kaspercit.
 Roland Vuillaume à M. Jean Charroppin.
 Aloyse Warhouver à M. Guy Monjalon.
 Jean-Pierre Worms à M. Jérôme Lambert.
 Adrien Zeller à M. Jean-Pierre Foucher.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Hubert Grimault et Christian Kert ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

MM. René Garrec, Alain Jonemann, Philippe Mestre et Francis Saint-Ellier ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

M. François d'Harcourt a fait savoir qu'il avait voulu « s'abs-tenir volontairement ».

M. Jean-François Deniau a fait savoir qu'il avait voulu « ne pas prendre part au vote ».

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	114	650	
33	Questions 1 an	113	660	
83	Table compte rendu	55	80	
93	Table questions	54	97	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 an	104	640	
36	Questions 1 an	103	383	
86	Table compte rendu	56	84	
96	Table questions	34	84	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	704	1 098	
27	Série budgétaire 1 an	213	314	
DOCUMENTS DU SENAT :				
08	Un an.....	703	1 580	
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilite son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : **3,50 F**

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

